

PROPHÉTIES DE JOEL

PRÉFACE

I

VIE DE JOEL.

I. Joël (1), fils de Pethuel (2); voilà tous les renseignements historiques que nous trouvons dans la Bible sur ce prophète. Il faut déduire tout le reste de son livre.

Il prophétisa en Judée, probablement à Jérusalem (3).

On a prétendu qu'il était né à Bethom (4), à Bethomeron (5), dans la tribu de Ruben. C'est une légende sans aucune authenticité. On a conjecturé aussi qu'il était prêtre ou lévite, à cause de la mention assez fréquente qu'il fait des offrandes, des fêtes du temple et des prêtres (6); mais ce n'est là qu'une conjecture des plus incertaines.

(1) יוֹאֵל, « celui dont Jéhovah est le Dieu », c'est-à-dire le serviteur de Jéhovah. LXX Ἰωήλ. S. Jérôme, *Opera*, T. V, col. 993, lui donne le sens de ἀρχαῖνος, incipiens. On trouve plusieurs personnages de ce nom dans l'Ancien Testament: 1° le fils aîné de Samuel, I Rois, VIII, 2; 2° un fils du roi Ozias, I Paral., VI, 21; Cfr. verset 9 où יוֹאֵל est mis par erreur à la place de ce nom (Gésenius); 3° Joël, fils de Josabias, de la tribu de Siméon, I Par. IV, 35; 4° un fils d'Israhia, de la tribu d'Issachar, I Par. VII, 3; 5° un soldat de l'armée de David, I Par. XI, 37; 6° un Lévite du temps de ce roi, I Par. XV, 7; 7° un fils de Phadaia, de la tribu de Manassé, I Paral. XXVII, 20.

(2) פְּתוּחַל, « l'ingénuité de Dieu », ou, comme dit Gesenius, sa sainte simplicité, est peut-être, suivant cet auteur, une faute de lecture pour בֵּית־יֵאֵל, l'homme de Dieu.

(3) Joël, I, 14; II, 1, 15; III, 32; III, 1, 2, 6, 7, 16, 17, 20, 21. On peut encore ajouter à ces indications les suivantes: I, 9, 13, 16; II, 9, 17. « In Joel... omne quod dicitur ad tribum Juda et ad Jerusalem pertinere credendum est; et nullam omnino Israelis, id est decem tribuum in hoc fieri mentionem ». S. Jérôme, *Comment. in Joëlem*, ed. Migne, t. V, col. 996. Lorsque Joël parle d'Israël, II, 24; III, 2, 16, il parle du peuple tout entier, sans s'inquiéter de sa division en deux royaumes.

(4) Βήθωμ, ou Θεβωργίν. Pseudo-Epiphane.

(5) Dorothee de Tyr.

(6) C'est l'opinion de Knobel, de Welte, Kuenen, Bruston. — Wunsche, Keil, etc., sont d'un avis contraire.

L'Eglise latine l'honore le 13 juillet; l'Eglise grecque le 18 octobre.

II. A quelle époque vécut ce prophète? La question a été fort débattue. D'après les rabbins (1), il aurait prophétisé sous Manassé; Jahm (2) a accepté cette manière de voir. Cette date (688-633) est beaucoup trop récente (3).

Bunsen (4) en donne une que les critiques trouvent en général trop reculée. D'après lui Joël aurait prophétisé de quinze à vingt-cinq ans après l'invasion de Sisak (Sheshong I), et la prise de Jérusalem par ce prince, cinq ans après le schisme des dix tribus (5). Ce serait faire remonter Joël jusqu'au dixième siècle avant J.-C. (956-946). Mais les preuves apportées par Bunsen ne sont pas convaincantes: « Il part du ch. iv (iii), 19: « l'Egypte et l'Idumée seront désolées à cause de la violence faite aux enfants de Juda », passage qu'il entend comme nous de la prise de Jérusalem par Sisak; puis il suppose 1° que les Edomites ont pris part à ce fait d'armes; 2° que la vengeance à tirer de cette injure est présentée ici comme future; 3° que cette vengeance a été accomplie par Asa, lorsque ce roi battit Sérach, l'Ethiopien (II Paral. xiv, 8-14). Ces divers motifs feraient reporter la composition du livre avant la victoire d'Asa. Mais ce sont là des suppositions gratuites. Qui assure à M. de Bunsen que les Edomites ont pris part à l'expédition de Sisak (6)? S'ils sont accusés ici du même crime que les Egyptiens, d'avoir fait violence aux enfants de Juda, pourquoi ont-ils dû s'en rendre coupables à la même occasion? Et surtout comment admettre, avec M. de Bunsen, que la victoire d'Asa, remportée sur un Ethiopien, ait été aux yeux de Joël l'expiation d'une injure infligée par un Egyptien? » (7).

L'opinion émise par Bunsen (8) a été reprise récemment. Le docteur Karle (9) a proposé, pour la date de la prophétie de Joël, les années 950-945; il reporte ainsi l'époque où vivait l'auteur jusqu'au milieu du x^e siècle, peu après le schisme des dix tribus. Quoique cette thèse nous paraisse peu soutenable, nous aurions voulu que les rationalistes qui l'attaquent, comme Kuenen (10) et Maurice Vernes (11), produisissent contre elles des raisons meilleures que celles qu'ils proposent. Est-ce un

(1) V. Faussett, *Bible Cyclopaedia*, p. 382.

(2) *Einleitung*, t. II, p. 502.

(3) Nous ne mentionnons qu'en note, parce qu'elles sont dénuées de toute possibilité, les opinions de Vatke, *Bibl. Theol.*, t. I, pp. 462-463, qui place Joël après l'exil, de J.-D. Michaelis, *Uebersetzung des Alt. Bundes*, T. XI, pp. 60-61, qui en fait un contemporain des Machabées.

(4) *Gott in der Geschichte*, T. I, pp. 321 et suiv.

(5) Maspero, *Hist. ancienne des peuples de l'Orient*, 2^e édit., p. 340.

(6) M. de Bunsen entend encore iii, 2 et suiv., de la même expédition. Mais dans ces versets il n'est question que de Tyr, de Sidon et des Philistins, et non pas des Edomites (Note de Kuenen).

(7) Kuenen, *Histoire critique de l'Ancien Test.*, tr. fr., T. II, p. 403.

(8) T.-F. Bauer, sans remonter aussi loin que Bunsen, fait vivre et prophétiser Joël en 915.

(9) *Joel ben Pethuel propheta, commentatus est* A. Karle, phil. Dr et quondam in gymnasio ad fontes Dambii professor, Lipsiae, 1877, in-8 de v-77 pp.

(10) *Hist. c. et.*, p. 408, note 2.

(11) *Mélanges de critique religieuse*, Paris, 1881, in-12, p. 220.

argument en effet que de dire avec Kuenen : « Il nous faudrait des motifs entièrement irrécusables pour pouvoir admettre l'existence d'une prophétie écrite dès le X^e siècle » ? Non, c'est seulement l'aveu d'un parti pris. Cela ne nous suffit pas.

Mais rien n'indique dans le livre de Joël qu'il soit nécessaire de remonter aussi haut. L'argument principal sur lequel le Dr Karle s'appuie prouve aussi bien en faveur de la date que nous allons indiquer tout à l'heure que de celle qu'il propose. Lorsqu'un prophète, dit ce critique, parle d'un peuple, c'est que ce peuple était l'objet de ses préoccupations personnelles et de celles de ses contemporains. Or, dans Joël, il n'est question ni de Syriens, ni d'Assyriens, ni de Babyloniens. L'auteur n'appelle la malédiction divine que sur quatre peuples, les Phéniciens, les Philistins, les Egyptiens, les Iduméens. Il faut en conclure qu'il vivait et écrivait à une époque où les Hébreux n'avaient à souffrir que des incursions de ces peuples (1).

L'opinion la plus probable et la plus générale est que la prophétie de Joël a été écrite sous le règne de Joas, pendant la minorité de ce prince. Tel est le sentiment de Credner, Meier, Winer, Movers, Hitzig, Ewald, Delitzsch, Keil, Davidson, Auberlen, Hofmann, Schmoller, Wünsche, E. Schrader, Vigouroux, Bruston, etc.

Voici les principaux arguments mis en avant pour appuyer cette date.

1^o La comparaison avec d'autres prophètes dont on connaît l'époque précise, Amos et Isaïe, montre que Joël leur est antérieur.

Amos, qui vivait sous le règne d'Ozias, 801-749 (2), connaît certainement la prophétie de Joël. Il commence son livre par un emprunt fait à Joël (3), et c'est lui qui est bien l'emprunteur, parce que dans Joël les mots appartiennent évidemment au contexte (4). Amos conclut aussi par des promesses semblables à celles qu'on trouve dans Joël (5), et emploie les mêmes images. On trouve encore chez lui d'autres endroits qui trahissent une grande familiarité avec son prédécesseur (6).

Isaïe doit connaître aussi Joël. Sans admettre que Is., XIII, 6, soit une citation littérale de Joël, I, 15, on peut remarquer dans le grand prophète un certain nombre de réminiscences de Joël (7).

Il y a aussi beaucoup de points de contact entre Abdias et Joël; mais on ne peut dire quel est le plus ancien de ces deux prophètes. Pour Schmoller et Bruston, ce serait Abdias qui serait le plus ancien (8).

(1) Cette manière de voir, qui est adoptée par M. Vigouroux, *Manuel biblique*, 2^e édit. t. II, n^o 622, est énergiquement combattue par le Dr Pusey, Préface à Joël, pp. 95 et suiv.

(2) Nous employons partout la chronologie proposée par Conder, *a Handbook to the Bible*, London, 1880, in-8.

(3) Cfr. Joël, III, 16; Amos, I, 2.

(4) Vigouroux. *Manuel biblique*, p. 622.

(5) Amos, IX, 13; Joël, III, 18.

(6) Amos, VII, 1 et suiv.; Cfr. Amos, VII, 3 et Joël, II, 13; Amos, VII, 4 et Joël, I, 20.

(7) Cfr. Is. XIII, 3; Joël, II, 11; Is. XIII, 3; Joël, II, 6; Is. XIII, 10; Joël, II, 19, 31; Is. XIII, 13, Joël, III, 15, 16.

(8) Cfr. Abd., 10, Joël, III, 19; Abd., 11, Joël, III, 3; Abd., 15; Joël, I, 15; II, 1; III, 12, 17; Abd., 18; Joël, III, 8.

Rien n'est plus douteux. On peut signaler aussi des rapports entre Joël et Zacharie (1). En tous cas Delitzsch a pu dire : « On ne peut contester que Joël soit le modèle qui a été imité par tous les prophètes du temps d'Ozias et de Jéroboam ; à partir d'Amos, il y a à peine un prophète dans lequel on ne rencontre quelques réminiscences de Joël » (2).

2° Le prophète a vécu après le règne de Josaphat, 910-885. L'allusion qu'il fait à la vallée qui porte le nom de ce roi (3) en est la preuve. En outre cette allusion ne s'explique qu'à une époque, sinon voisine, du moins pas trop éloignée de celle où eut lieu l'événement que Joël rappelle, la victoire du roi de Juda sur les Moabites et les Ammonites (4). Kuenen (5) ne pense pas que le prophète ait fait allusion au récit des Paralipomènes, parce qu'il faudrait alors placer la vallée de Josaphat dans le voisinage d'Engaddi, tandis que Joël, III, 16 et suiv., la donne comme voisine de Jérusalem. « Mais, répond M. Bruston (6), il est clair que ce nom est symbolique. Joël n'a pas voulu dire évidemment que toutes les nations seraient jugées et vaincues dans cette même vallée où Josaphat avait battu les Moabites ; il ne faut pas attribuer aux prophètes de pareilles incongruités. Au reste le texte, IV (III), 16, ne prouve nullement que la vallée du jugement dût être voisine de Sion ».

Cette époque, assez rapprochée de la victoire de Josaphat, doit être celle de la minorité de Joas, 870.

Si le prophète (7) avait écrit plus tard, il aurait cité les Araméens, comme le fait Amos (8), parmi les ennemis de Juda, puisque la fin du règne de Joas vit l'invasion du roi de Damas, Hazaël, qui arriva jusque devant Jérusalem, et auquel le roi de Juda dut livrer les trésors du temple et de son palais (9). Joël qui reproche aux Phéniciens, aux Philistins, aux Egyptiens et aux Iduméens leurs violences et leurs pillages, aurait-il oublié les Syriens, s'il eût écrit après la mort de Joas ?

La prise de Jérusalem par les Philistins et les Arabes sous Joram (10) explique les invectives si vives du prophète contre les Phéniciens et les Philistins (11). Aussi ceux qui, comme Bleek, placent Joël sous le roi Ozias, sont-ils réduits à imaginer une nouvelle invasion des Philistins, invasion dont les livres historiques n'ont pas gardé le souvenir, et qui n'est qu'un expédient de critique embarrassé.

On peut invoquer en faveur de cette opinion des arguments assez considérables. « La grande influence dont jouissait le sacerdoce au moment où Joël prophétisa, et dont tout son livre témoigne, l'absence de toute allusion à la royauté et de tout reproche d'idolâtrie adressé au

(1) Cfr. Joël, II, 30-31 ; III, 2, 9-15 avec Zach. XII, 2, 9 ; XIV, 1, 5, 6-11.

(2) *Zwei sichere Ergebnisse in Betreff der Weissagungsschrift Joels*, dans le *Zeitschrift de Rudelbach et Guericke*, 1851, pp. 206 et suiv.

(3) III, 2 et suiv.

(4) II Paral. XX, 22 et suiv.

(5) *Hist. crit.*, p. 406, note. 4.

(6) *Op. cit.*, p. 42, note.

(7) Nous analysons d'après le beau livre de M. Bruston, pp. 44 et suiv.

(8) Amos, I, 3-5.

(9) IV Rois, XII, 18 et suiv. ; II Paral. XXIV, 23.

(10) II Paral. XXI, 16, 17.

(11) Joël, III, 4.

peuple, tout cela convient évidemment à la minorité de Joas, lorsque ce roi, jeune encore, s'abandonnait docilement à la direction paternelle du grand prêtre Joïada » (1). Tout cela convient parfaitement à l'époque du jeune Joas. On a remarqué que le prophète ne parle pas du tout de la royauté, sans doute à cause de la minorité du roi. Cette époque est donc bien plus acceptable que celle de Joram et d'Athalie où l'idolâtrie n'avait pas disparu de Juda.

Comme on l'a déjà indiqué plus haut, Joël ne fait aucune allusion à l'invasion assyrienne des deux royaumes dont Amos (2) parle très clairement.

Cette opinion nous semble de beaucoup préférable à celle d'Abarbanel, de Vitringa (3), d'Eicchorn, de Rosenmüller, de Von Coelln (4), de Knobel, de de Wette, de Bleek (5), ainsi qu'à celle d'Hengstenberg (6) et d'Havernick (7). Tous ces auteurs font vivre Joël au temps de Jéroboam II et d'Ozias. Une des raisons sur lesquelles s'appuient Hengstenberg et Havernick, à savoir que le recueil des douze prophètes est classé suivant un ordre strictement chronologique, ne semble pas d'un bien grand poids. Bleek en donne de plus plausibles. Il signale la ressemblance de la description de la plaie des sauterelles dans Joël et dans Amos (8), l'emploi du mot צב dont se servent les deux prophètes pour désigner ces insectes, le parallélisme qui existe entre Joël, III, 4-6 et Amos, I, 6-10. Il est certain que Joël, Osée et Amos ont plusieurs points de ressemblance, tels que peuvent en avoir des contemporains. Si l'attaque d'Hazaël contre Jérusalem n'est point mentionnée par Joël, c'est parce qu'un siècle s'était écoulé depuis, et que le souvenir de cet événement s'était effacé. Les expressions dont se sert le prophète, III, 2, lorsqu'il se plaint que les nations ont divisé la terre de Jéhovah et dispersé Israël parmi les peuples, ne correspondent dans l'histoire qu'aux dévastations des Assyriens et des Babyloniens, et seraient plutôt défavorables à la date ancienne assignée par les auteurs dont nous avons plus haut résumé les arguments. Quand même le nom de la vallée de Josaphat serait un souvenir de la victoire du roi de Juda de ce nom sur les Moabites et les Iduméens, on ne pourrait en conclure plutôt en faveur de l'opinion précédente qu'en faveur de celle-ci. Cinquante ou cent ans ne font rien dans ce cas, tant qu'un événement plus important ne s'est pas produit dans l'histoire de Juda. En outre l'expédition d'Amasias, 830-801, contre l'Idumée a pu déterminer l'explosion des sentiments hostiles des nations environnantes.

Nous ne nous arrêterons pas à l'opinion de Bertholdt qui fait de Joël un contemporain d'Ezéchias, ni à celle de Schroeder qui le place vers la fin de la monarchie juive.

(1) Bruston, *op. cit.*, p. 45.

(2) Amos, VI, 14.

(3) *Typus doctrinae propheticae*, appendice à *Hypotyposis Historiae et chronologiae sacrae*, c. IV, p. 35.

(4) *De Joelis aetate*, Marpurgi, 1881.

(5) *Einleitung*, pp. 528-531.

(6) *Christologie*, t. I, pp. 333 et suiv.

(7) *Einleitung*, pp. 299 et suiv.

(8) Amos, IV, 6-9.

Abordons maintenant l'hypothèse rationaliste. Vatke, Hilgenfeld (1), Oort (2), Kuenen (3), Duhm (4), Merx (5), Maurice Vernes (6) prétendent que Joël a écrit peu avant la ruine de Jérusalem, ou après le retour de l'exil. M. Reuss a dû reconnaître qu'il n'y a pas d'arguments positifs à faire valoir en faveur de cette hypothèse (7).

Comment M. Vernes essaye-t-il d'établir son système? Il pose, comme point de départ (8), la division de la prophétie de Joël en deux parties, non seulement distinctes, mais inconciliables. Les deux descriptions du jour de Jéhovah qu'on y trouve, sont, dit-il, conçues à un point de vue absolument différent. Pour l'auteur des deux premiers chapitres (I-II, 21), le jour de Jéhovah consiste dans une invasion de sauterelles et dans une sécheresse, tandis que pour l'auteur des chapitres III-IV (II, 28-III, 21), il consiste en la victoire remportée par Jéhovah sur les nations ennemies qui menacent son peuple. Il y a donc là deux prophéties de provenance diverse, et chacun des deux Joël ne connaît qu'un seul jour de Jéhovah. Le premier Joël ne peut appartenir qu'à la période qui va de la restauration d'Esdras et de Néhémie, milieu du v^e siècle, jusqu'au III^e siècle. En voici la raison : « C'est à cette époque, à cette époque seulement, qu'un écrivain juif a pu concentrer tout l'intérêt religieux autour du temple de Jérusalem et du personnage attaché à ce sanctuaire » (9). Le jugement de M. Vernes est purement subjectif, et son maître Kuenen (10), qui ne pèche pas non plus par respect pour la tradition, croit au contraire que ce morceau est d'un des plus anciens petits prophètes. Quant au second Joël, qui a avec le premier « une certaine parenté de style » (11), il a traité son sujet d'une façon assez conforme à la littérature ancienne, en faisant de nombreux emprunts au premier morceau. Mais M. Vernes ne nous donne pas les raisons qui le font placer par sa critique délicate à une époque postérieure à la captivité. C'était peut-être difficile.

Ce qu'il fait remarquer sur la différence qu'on trouve dans les deux parties par rapport au jour de Jéhovah n'a rien d'incompatible avec l'unité d'auteur (12). « Pendant l'invasion des sauterelles, Joël invite ses compatriotes à voir dans ce fléau le signe avant-coureur du jour de

(1) *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, 1866.

(2) *Golj. Bijdragen*, 1866, pp. 760-773.

(3) Dans l'*Histoire critique*, 2^e vol., trad. fr. Paris, 1879, pp. 405 et suiv., Kuenen admet encore la thèse que nous avons tout à l'heure exposée. Mais dans son *Histoire de la religion d'Israël*, 1869, et *The prophets and prophecy in Israel*, transl. by A. Milroy, Londres, 1877, in-8, pp. 106, note 3, 175 et suiv., Kuenen, à cause de Joël III, 1-3, soutient que la seconde partie du prophète ne peut pas être antérieure à 597 avant J.-C. Il admet toutefois que la première partie est d'une période plus reculée et que son auteur peut être rangé parmi les petits prophètes et les plus anciens.

(4) *Theologie der Propheten*, 1875, in-8.

(5) *Prophétie de Joël*, 1879.

(6) *Op. cit.*

(7) *Les Prophètes*, t. I, p. 66.

(8) *Le peuple d'Israël et ses espérances*, pp. 46 et suiv. *Mélanges de critique religieuse*, pp. 221 et suiv.

(9) *Mélanges*, p. 224.

(10) V. plus haut, note 3.

(11) *Ibid.*, p. 225.

(12) *Bruston, op. cit.*, p. 41, note.

Jéhovah, le début du châtement du peuple d'Israël. Mais, après que le peuple s'est repenti, le prophète lui promet la bénédiction divine, le triomphe sur ses ennemis, et le jour de Jéhovah désigne alors le jour du châtement des nations païennes » (1). Comme l'ajoute le même critique (2), « cette opinion semble avoir été inspirée à ses partisans, du moins à M. Kuenen, par le désir de n'attribuer qu'aux prophètes du VIII^e siècle et à leurs successeurs la foi en Jéhovah comme au Dieu *unique*. Mais il faudrait pour cela faire descendre au delà du IX^e siècle, non seulement Abdiah (Abdias) et Joël, mais aussi Deut. xxxii, I Sam. (I Rois), II, 1-10, etc., et n'attribuer aucun psaume à David et à son époque, malgré II Sam. (II Rois), xxiii, 1; Amos vi, 5, et tant d'autres raisons. Est-ce là ce qu'on nomme la critique? ».

II

LE LIVRE DE JOËL.

I. CONTENU. Joël a écrit son livre à l'occasion d'une invasion de sauterelles, si terrible qu'on n'en avait jamais vu de pareille; cette plaie fut accompagnée d'une sécheresse qui dura plusieurs années. La première moitié de cette courte prophétie, I, 2-II, 18, contient un appel au repentir. Dieu avait prévenu son peuple (3), qu'en cas de désobéissance il lui enverrait ce châtement. La seconde partie, II, 19-III, 21, contient la promesse de Dieu, non seulement d'éloigner le jugement, mais de le faire tomber sur les nations ennemies, et de donner à son peuple les plus grandes bénédictions : cette promesse se termine par l'annonce de l'effusion du Saint-Esprit sur toute chair. Les deux parties du livre sont étroitement liées entre elles par la remarque historique de II, 19 : « Jéhovah répondit et dit à son peuple ».

Ewald et Delitzsch font commencer la seconde partie à II, 18; Vernes la fait partir de II, 28 (4).

II. AUTHENTICITÉ. Elle n'a été attaquée que par les auteurs dont nous avons parlé dans le § 1. En mentionnant leurs théories nous les avons réfutées.

(1) *Ibid.* — Les théories de M. Vernes ont été réfutées, « plus longuement qu'il n'était utile », dit M. Bruston, *ibid.*, par M. Edouard Montet, *De recentissimis disputationibus de Joëlis ætate*, Genève, 1880, in-8.

(2) *Ibid.*

(3) Deut. xxviii, 38, 39.

(4) Il y a une différence entre la division du texte hébreu et celle des versions grecque et latine. Voici la concordance :

Hébreu.	Grec et latine.
I	I
II	II, 1-27.
III	II, 28-32.
IV	III.

Dans quelques éditions de l'hébreu, dit M. Vigouroux, *Manuel*, t. II, p. 621, note 2, le chapitre IV est lui-même subdivisé en deux : IV a 8 versets et V en a treize, 9-21.

III. CANONICITÉ. Elle n'a jamais non plus été mise en doute.

IV. LANGUE ET STYLE. Le livre de Joël est, au jugement des critiques, une des plus admirables productions de la littérature hébraïque. De l'aveu des témoins oculaires, la description qu'il fait de l'invasion des sauterelles et des désastres qu'elle amène, est d'une saisissante vérité. Quant à son langage, il est des plus classiques. « Joël, dit M. Reuss (1), compte avec raison parmi les écrivains classiques de son peuple. Son style est à la fois clair et châtié ; aucune difficulté de langage n'arrête le lecteur quand il veut jouir des brillants tableaux pleins de mouvement qui font de ce petit livre l'une des plus belles productions de la littérature hébraïque. En effet, on s'aperçoit facilement qu'il y a là une composition littéraire, et non le calque d'un discours improvisé sur quelque place publique. Tout y fait ressortir un talent distingué : la disposition des parties et l'évolution des scènes, comme le choix des expressions et la vivacité des images. L'auteur touche successivement à tous les points qui sont les éléments obligés de la prédication prophétique : les péchés du peuple (2), le châtement du Juge suprême, le repentir nécessaire et la perspective de la réconciliation ; et malgré cette simplicité monotone du cadre, qui semble devoir entraver l'essor du génie individuel, il y a ici une originalité de conception, une liberté d'allures, qui soutient la comparaison avec n'importe quelle autre composition du même genre ».

L'auteur d'un travail sur Joël inséré dans *l'Orient ancien et moderne*, de Preiswerck (3), s'exprime ainsi sur Joël :

« Si nous considérons l'ensemble du livre de ce prophète, nous trouvons dans son style une dignité d'expressions, un fini de travail et une richesse de poésie peu ordinaires. Son langage simple, le type antique de ses images rappellent souvent l'époque et la beauté des premiers livres de Moïse. Lorsque Joël, ch. I, 14 et II, 15, invite entre autres le peuple à célébrer un jeûne, ces paroles : « Sonnez la trompette en Sion ! ordonnez un jeûne public, convoquez l'assemblée solennelle ! » retracent chaleureusement le temps du saint législateur, sans aucun indice de la situation ultérieure du pays où les changements de ses constitutions rendaient impossible à un peuple entier ce jeûne général. La clarté remarquable des pensées, le choix des expressions, une diction animée et brillante donnent à ce livre un rang supérieur à celui des plus belles créations poétiques des anciens écrivains ».

III

COMMENT ENTENDRE L'INVASION DE SAUTERELLES DÉCRITE PAR JOËL.

Les commentateurs sont divisés sur l'interprétation de la première partie de Joël, c'est-à-dire sur le sens à donner à sa description des

(1) *Op. cit.*, p. 64.

(2) On a remarqué que Joël n'insiste en aucune façon sur les fautes de ses compatriotes.

(3) Lyon, 1842, 1^{re} année, p. 104.

terribles ravages causés par les sauterelles. Le Targum (1), S. Ephrem, S. Cyrille d'Alexandrie, Théodoret, qui cependant déclare que l'interprétation littérale est aussi admissible, Abarbanel, Luther, Ribera, Hengstenberg, Havernick, Pusey, etc., défendent l'interprétation allégorique. Pour ces commentateurs, ces insectes ne sont qu'un symbole des peuples païens, Assyriens, Mèdes, Perses. Au contraire selon Rufin, Jarchi, Aben-Ezra, Kimchi, Bochart, Pococke, J. H. Michaëlis, Hofmann, Delitzsch, on doit prendre la description de Joël au sens littéral.

La décision de cette question, dit Keil, dépend de la réponse qui est donnée à une autre question, à savoir si 1, 2-11, 17 contient la description d'un jugement présent ou celle d'un jugement futur. Si nous observons d'abord, continue ce critique, que les assertions de 11, 18 et 19, où la promesse est introduite, sont exprimées par quatre imparfaits successifs avec *vav consecutivum* (forme employée dans les narrations historiques), on ne doutera pas qu'il n'y ait là une réminiscence historique de ce que fit le Seigneur à la suite de la pénitence et des prières de son peuple. Et si cela est établi, il s'ensuit plus strictement encore que la première moitié du livre ne peut contenir la prédiction d'un jugement à venir, mais qu'elle décrit une calamité qui, de quelque façon, a déjà commencé. Cela est confirmé par le fait que dès son début, 1, 2-4, le prophète décrit la dévastation du pays par les sauterelles comme un malheur actuel, sur lequel il s'appuie pour inviter le peuple au repentir. Joël commence par un appel aux anciens, afin qu'ils voient si pareille chose est arrivée de leur temps, ou de celui de leurs pères; il leur demande de le dire à leurs enfants et à leurs petits enfants. Ensuite il décrit la catastrophe, en employant le parfait. De tout cela il suit clairement que le prophète ne parle pas d'une chose à venir, mais d'un jugement divin qui a déjà été infligé. Sans doute les prophètes emploient souvent des prétérits dans leurs descriptions des événements futurs; mais on ne peut trouver nulle part un exemple d'un emploi analogue à celui que nous trouvons ici, 1, 2-4. Hengstenberg n'est pas dans le vrai quand il prétend que dans le ch. III le prétérit est employé d'une manière exactement semblable.

Si Joël, continue Keil, a devant les yeux une calamité présente et la dépeint dans sa première partie, la question en litige depuis un temps immémorial est tranchée en faveur de la vue littérale. Dans une allégorie on doit trouver des marques significatives. Lorsqu'elles manquent, c'est de l'arbitraire de supposer qu'on est en face d'une allégorie. Or aucune de ces marques ne se trouve dans le passage qui nous occupe. Delitzsch a montré très clairement que la description de Joël est minutieusement exacte, qu'elle est confirmée par tous les naturalistes et les observateurs. Tous ces détails si nets, si précis, s'opposent à l'hypothèse d'une allégorie. La seule chose qui pourrait favoriser l'idée que les sauterelles sont une figure employée pour représenter des armées ennemies, c'est la circonstance signalée par Joël dans la peinture de leur dévastation, la venue du jour du Sei-

(1) Il rend littéralement les noms des sauterelles, 1, 4; mais 11, 25, il met, à leur place, des tribus et des royaumes ennemis.

gneur (1), surtout quand on la rapproche de ce fait qu'Isaïe parle du jugement contre Baal, qui fut exécuté par une armée ennemie, dans les termes employés par Joël (2). Mais il n'y a là qu'une apparence sans réalité. Il est vrai que, par le jour de Jéhovah, nous ne pouvons entendre un jugement différent de celui qui a été accompli par les dévastations des sauterelles, puisqu'une telle supposition serait irrécyclable avec II, 1 et suiv. Mais l'expression : « Car le jour de Jéhovah est proche » montre que le prophète n'identifie pas si complètement le jour du Seigneur avec la plaie des sauterelles que celle-ci semble l'avoir complètement accompli; le prophète a vu seulement dans cette calamité l'approche du grand jour du jugement, ou simplement un élément du jugement qui tombera plus tard sur les impies et sera complété par le jugement dernier. Une des circonstances particulières du jugement universel se trouve dans le jugement prononcé contre Babylone, qui fut exécuté par les Mèdes. Mais d'aucune manière il ne résulte de la ressemblance des paroles d'Isaïe avec celles de Joël, que le premier de ces deux prophètes base une interprétation allégorique sur la description faite par Joël de l'invasion des sauterelles.

Il ne faudrait pas nier cependant qu'il y a dans ces pages plus qu'une description poétique d'un fait récemment arrivé. Aux yeux de Joël, cette plaie réelle est un signe de la venue du jugement divin. L'histoire des temps anciens, celle de la délivrance d'Égypte en particulier, lui rend cette vue plus sensible.

Voilà, pensons-nous, la meilleure explication qu'on puisse donner sur ce point qui a été si longtemps et si âprement contesté (3).

Preisswerk (4) s'exprime ainsi à ce propos :

« Une troisième interprétation, que nous adoptons de préférence, c'est qu'un fléau existant en effet au temps du ministère de Joël, la description contenue dans la première partie de son livre doit se rapporter à la détresse positive du pays; mais, comme dans l'Écriture, l'esprit de prophétie rattache volontiers l'avenir et les choses invisibles aux jours du présent et aux choses palpables (car de quelle autre manière donnerait-on à l'homme une idée de ce qui n'existe pas encore?) les sauterelles peuvent être en même temps l'image des ennemis et des conquérants futurs d'Israël. En effet, les invasions et les ravages des Assyriens, des Chaldéens et des Romains ne pouvaient mieux se comparer qu'aux attaques de ces insectes dévorants. On peut encore alléguer en faveur de cette opinion l'énergie du langage de Joël, trop grande s'il avait voulu dépeindre uniquement les malheurs d'une époque encore éloignée. Nous rencontrons aussi au neuvième chapitre de l'Apocalypse une prédiction dont les images sont évidemment empruntées à notre prophète et où les essaims de sauterelles représentent, à n'en pouvoir douter, les dévastations d'armées conquérantes » (5).

(1) Joël, 1, 45; II, 1.

(2) Is. XIII, 6; Joël, 1, 15.

(3) Cfr. Vigouroux, *Manuel biblique*, t. II, p. 624.

(4) *L'Orient ancien et moderne*, p. 110.

(5) V. dans le Commentaire, p. 104, les réflexions de S. Jérôme sur ce point.

IV

PROPHÉTIES MESSIANIQUES DANS JOËL.

Joël ne décrit pas les temps messianiques avec autant de détails que plusieurs autres prophètes. Cependant on trouve chez lui deux endroits qui s'y rapportent très clairement. Ce qu'il dit du précepteur de justice (1), c'est-à-dire de celui qui enseignera aux habitants de Juda comment ils doivent craindre le Seigneur (2) et lui obéir, a été rapporté au Messie non seulement par presque tous les interprètes chrétiens, à l'exception de Grotius, qui conjecture qu'il s'agit dans ce passage d'Isaïe ou de quelque autre prophète, mais encore par quelques commentateurs juifs avec Jonathan. Ainsi Abarbanel dit : « Ce maître de justice est le Roi messie, qui montrera la voie dans laquelle nous devons marcher et les œuvres que nous devons exécuter ». À cause de l'article, הַמְּבַרֵּךְ, on ne peut pas voir dans ce mot un simple docteur humain. Cet argument peut aussi être en même temps ajouté à ceux qu'on oppose à la traduction du mot par « pluie printanière ». Le choix ne peut exister qu'entre le Messie, ou un maître idéal, qui serait sa figure, la collection de tous les maîtres envoyés par Dieu. Mais cette dernière vue est difficile à accepter. Nous n'avons pas affaire ici à une collectivité; c'est ce que nous montre le passage parallèle d'Isaïe, où la gloire du Seigneur se manifeste dans le Docteur (3). Il faut donc appliquer ce passage à Jésus-Christ (4).

Ce qui est hors de toute contestation, c'est le caractère messianique de la prophétie où Joël annonce l'effusion du Saint-Esprit sur toute chair. Ces mots ne peuvent pas s'appliquer à Israël seul (5); ils ont rapport à tous les enfants de Dieu rachetés par le sang du Sauveur. S. Pierre a lui-même expliqué cette prophétie qu'il rapporte tout entière (6).

« Il nous reste encore, dit Preisswerk (7), à faire ressortir la circonstance que le Nouveau Testament et surtout l'Apocalypse, se rapportent souvent au livre de Joël. On a déjà dit avec beaucoup de justesse qu'un des passages de ce prophète avait servi de texte à la première prédication chrétienne.

« En effet, lorsque Pierre s'adresse le jour de la Pentecôte au peuple assemblé, il prend pour sujet de son discours les paroles bien connues de Joël, chapitre II, 28 et suiv., Act. II, 14, 16. Son image des saute-relles se retrouve avec un plus grand développement dans le neuvième

(1) Joël, II, 23.

(2) IV Rois, XVII, 28.

(3) Is. LIV, 4.

(4) Hengstenberg, *Christologie*, trad. angl. T. I, p. 330.

(5) Delitzsch, *Messianic prophecies*, p. 58. — Cfr Hengstenberg, *ibid.*, p. 333 et suiv.

(6) Act. II, 17-21. Les quelques divergences que Kuenen relève, *Prophets and prophecies*, p. 464, note 2, n'ont aucune importance ni aucune signification. Il faut noter les réflexions de S. Jérôme sur cet endroit, *op. cit.*, col. 1022, 1023.

(7) *Op. cit.*, p. 120.

chapitre de l'Apocalypse; il en est de même des expressions emblématiques de faucille et de pressoir, Joël III, 13; ces pensées y reçoivent seulement une signification d'un sens plus étendu, Ap. XIV, 14 et suiv. L'esprit prophétique d'Isaïe emploie également cette image lorsqu'il représente le dernier grand jugement des nations comme une immense vendange en Edom, ch. LXIII. Enfin, Joël se rencontre encore avec Isaïe et l'Apocalypse en plusieurs passages où se trouvent décrites la gloire des derniers temps annoncés et la sainte cité de l'Éternel, Ap. XXI, 22, 27; Isaïe LX, 11, 18, 20; Joël III, 17 et suivants ».

V

COMMENTATEURS.

I. HUGUES DE S. VICTOR a écrit des notes explicatives sur Joël (1).

II. J.-A. DE THOU (2), TUSCANUS (3), GENEBRARD (4), et C.-M. DE VEIL (5) sont les seuls auteurs catholiques que nous ayons à citer. Joignons-y un ouvrage anonyme : *Observations générales sur Joël, avec l'explication du texte* (6).

III. La littérature protestante est plus étendue. Un des ouvrages les plus anciens que nous rencontrons est celui de B. BONNER (7), qui a trouvé dans Joël une prédiction des guerres des Turcs et des calamités qu'elles amenaient après elles. Viennent ensuite SCHADDEUS (8), BUNNY (9), MATHLE (10), SIMONIDIS (11), WOLDER (12), GESNER (13), URSINUS (14), LEVIRUS POCHEIN (15), dont l'ouvrage est, d'après dom Calmet, une explication toute scolastique; STRAL (16), LEUSDEN (17), qui a joint à son commentaire philologique les annotations de Jarchi, d'Aben-Ezra et de Kimchi; POCOCK (18) dont le commentaire anglais a été traduit en latin (19); HASEUS (20); SCHURMANN, qui choisit un titre assez bizarre : *Scène prophétique du jugement divin dans l'explication du prophète*

(1) M. Hauréau, *Hugues de Saint-Victor*, Paris, 1850, in-8, p. 18, doute que ces notes soient de cet auteur.

(2) *In Joel, Amos et Abdiam*, Caesaroduni, 1588, in-8.

(3) Cologne, 1556.

(4) *Joel cum adnotationibus et versione trium rabbinorum*. Parisiis, 1563, in-4.

(5) Paris, 1576, in-12.

(6) Avignon, 1733, in-12.

(7) Francfort, 1597, in-4.

(8) Strasbourg, 1588, in-4.

(9) Londres, 1788, in-4.

(10) Bâle, 1598, in-8.

(11) Cracovie, 1593, in-4.

(12) Wittemberg, 1605, in-4.

(13) *Ibid.*, 1611, in-4.

(14) Francfort, 1611, in-8.

(15) Cité par dom Calmet.

(16) Wittemberg, 1650, in-4.

(17) Utrecht, 1657, in-8.

(18) Oxford, 1691, in-f^o.

(19) Leipzig, 1695, in-4.

(20) Brême, 1697, in-4.

Joël (1), et dont l'ouvrage écrit d'abord en allemand a été traduit depuis en flamand (2); VAN TOLL, qui a écrit aussi en flamand (3); H. VON DER HARDT, dont on a deux ouvrages sur *Joël* (4); ZIEROLD (5); CHANDLER (en anglais) (6); C.-F. BAUER, à qui on doit une *Introduction* à ce prophète (7), et une *explication* de sa prophétie (8); RICHTER, qui a traduit *Joël* en latin et l'a commenté (9); BAUMGARTEN (10); CRAMER, qui a écrit un commentaire sur *Joël* dans ses *scythische Denkmale in Palæstina* (11); COME, à qui l'on doit : *Dissertatio de caractere poetico Joëlis cum animadversionibus philologico-criticis* (12); BUTNER (13); ECKERMANN, qui a traduit *Joël* en vers (14); JUSTI (15); SVANBERG, dont la traduction latine est accompagnée d'un commentaire (16); HOLZHAUSEN (17); CREDNER (18), qui a fixé la vraie date du prophète; MEIER (19); DIEDRICH, qui a écrit son commentaire surtout au point de vue moral (20); WUNSCHÉ (21); enfin E. MONTET, auteur d'une *Etude littéraire et critique sur Joël* (22), fort intéressante (23).

(1) Wesel, 1700, in-4.

(2) *Ibid.*, 1703, in-4.

(3) Utrecht, 1700, in-4.

(4) Helmstadt, 1708, in-8, *Ibid.*, 1720, in-8.

(5) Francfort et Leipzig, 1720, in-4.

(6) Londres, 1735, in-4.

(7) Wittemberg, 1741, in-4.

(8) *Ibid.*, 1741-1742, in-4.

(9) *Ibid.*, 1747, in-8.

(10) Halle, 1756, in-4.

(11) Kiel et Hambourg, 1777, in-8, pp. 143-245.

(12) Tubingue, 1783, in-4.

(13) Cobourg, 1784, in-8.

(14) Lubeck et Leipzig, 1786, in-8.

(15) Leipzig, 1792, in-8.

(16) Upsal, 1806, in-4.

(17) Upsal, 1820.

(18) Halle, 1831, in-8.

(19) Tubingue, 1841, in-8.

(20) Leipzig, 1861, in-8.

(21) *Ibid.*, 1872, in-8.

(22) Genève, 1877, in-8.

(23) Cfr. E. Meier, Court aperçu de l'interprétation de *Joël*, dans *Der Prophet Joel*, cité plus haut, pp. 20 et suiv.

PROPHÉTIES DE JOEL

CHAPITRE I.

Titre (v 1). — Appel à la mémoire du peuple au sujet de la dévastation causée par les sauterelles (v 2-3). — Le prophète appelle ensuite les buveurs à se lamenter (v 5-7); — Puis en général tout le peuple (v 8-12); — Enfin les prêtres, qui doivent indiquer un service de pénitence (v 13-18). — Il termine en priant pour que le pays échappé à sa destruction (v 19-20).

1. Verbum Domini, quod factum est ad Joel filium Phatuel.

2. Audite hoc, senes, et auribus percipite, omnes habitatores terræ : si factum est istud in diebus vestris, aut in diebus patrum vestrorum ?

3. Super hoc filiis vestris narrate, et filii vestri filiis suis, et filii eorum generationi alteræ.

1. La parole du Seigneur adressée à Joël fils de Phatuel.

2. Ecoutez ceci, vieillards, et vous tous, habitants du pays, prêtez l'oreille. Pareille chose s'est-elle jamais faite de votre temps, ou du temps de vos pères ?

3. Racontez-le à vos fils, et que vos fils le disent aux leurs, et ceux-ci à une autre génération.

I. Jugement de Dieu et appel du prophète à la pénitence, 1, 2; II, 17.

La désolation sans pareille qui a frappé le pays de Juda à la suite de plusieurs invasions successives de sauterelles, qui ont détruit toutes les semences, tous les champs, tous les jardins à fruit, et d'une sécheresse terrible, amène le prophète à se lamenter sur ce jugement de Dieu et à inviter énergiquement la nation tout entière à prier le Seigneur dans le temple, à jeûner, à se lamenter, à pleurer, pour qu'il détourne sa colère de son peuple. Le premier chapitre, dit Keil, se rapporte surtout à la désolation du pays, I, 2-20; le second dépeint ce jugement comme une image et un précurseur du jour du Seigneur qui approche, et que le peuple doit prévenir par un jour de jeûne public, par le repentir et par la prière, II, 1-17; ainsi le chap. I décrirait plutôt la grandeur du jugement, et le chap. II, 1-17, sa signification par rapport à la nation de l'alliance.

CHAP. I. 1. — *Verbum Domini*. C'est au nom du Seigneur que Joël s'adresse à ses compatriotes. Osée et plusieurs autres prophètes commencent comme lui. — *Joel, filium Phatuel*. V. la préface, p. 89.

2. — *Audite hoc*. Excitation à écouter

attentivement les paroles du prophète; Cfr. Os. IV, 1; V, 1; Amos. III, 1; Ps. XLVIII, 2. — *Senes*. Ceux qui ont l'expérience, à qui leur âge a permis de voir beaucoup; Cfr. Deut. xxxii, 7; Job. xxxii, 7. — *Et auribus percipite*. Cfr. Gen. IV, 23; Is. I, 2. « Ubi cumque hæc duo verba : audite et auribus percipite juncta ponuntur, non ad simplicem tantum verborum sonum, sed ad reconditam quoque dictorum intelligentiam pertinere, intelligendum est ». S. Jérôme. — *Omnes habitatores terræ*. Le prophète s'adresse ensuite à tous ses concitoyens, Os. I, 4; II, 1. — *Si factum est...* Est-ce qu'il est arrivé quelque chose de pareil de votre temps, ou du temps de vos pères ? Le prophète veut augmenter ainsi l'importance de ce qu'il va dire et la grandeur des menaces que son discours renferme.

3. — *Super hoc*. וְעַל־זֶה, III Rois, v, 13. — *Filiis vestris narrate*. Ce que je vais vous dire mérite d'être transmis à votre postérité; Cfr. Exod. x, 2; Deut. IV, 9; VI, 7; Ps. XLIII, 2. — *Et filii vestri filiis suis...* Cfr., Ps. CI, 19; CVIII, 13. « Patres autem avos, atavosque cognosce, et filios filiorum, omnem deinceps sobolem, juxta illud virgilianum », Eneid. III, 98 :

• Et nati uatorum, et qui nascuntur ab illis ».

4. La sauterelle a mangé les restes de la chenille, le ver les restes de la sauterelle, et la nielle les restes du ver.

4. Residuum eruce comedit locusta, et residuum locustæ comedit bruchus, et residuum bruchi comedit rubigo.

4. — *Residuum*, ce qui a été laissé des plantes et des herbes. — *Eruca... locustæ... bruchus... rubigo*, גזם, la sauterelle qui n'a pas encore d'ailes; Cfr. II, 25; Amos, IV, 9. LXX: ἀδύπτη. Suivant Credner, c'est la sauterelle voyageuse, qui visite la Palestine principalement à l'automne. Cette explication, appuyée sur une fausse interprétation de Nah. III, 15, 16 et de Jérém. LI, 27, est réfutée par Keil. Il est impossible, dit ce commentateur, de trouver dans l'usage quelque différence entre gâzâm, גזם, et חסיל, châsil, ou entre ces deux mots et arbeh, ארבה. Le mot גזם, de גזם, couper (dans l'arabe, l'éthiopien et les rabbins) ne se trouve qu'ici et dans les endroits mentionnés plus haut. Dans Amos, il est appliqué à une armée de sauterelles volantes, qui dénudent la vigne, le figuier, l'olivier, comme font toutes les sauterelles qui détruisent les végétaux et les fruits. ארבה, de רבה, être nombreux, est le nom commun de la sauterelle, et probablement celui de la sauterelle voyageuse, parce qu'elle est toujours en masses innombrables. חסיל, de חסל, dévorer, désigne la sauterelle, Cfr. Deut. XXVIII, 38, d'après son habitude de manger les récoltes et les fruits; il est employé comme synonyme de ארבה dans III Rois, VIII, 37; II Paral. VI, 28; Ps. LXX, VII, 46; Cfr. Is. XXXIII, 4. לרק, yelej, = לרקן, lécher et par suite brouter, se rencontre, Ps. CIV, 34, comme équivalent de ארבה, et dans Nahum comme synonyme de ce mot; il s'y rapporte expressément à la plaie égyptienne des sauterelles, de sorte qu'on ne peut lui donner le sens de jeunes sauterelles sans ailes. Ainsi הגזם, la rongeuse, הילק, la lécheuse, ההכיר, la dévoreuse, sont des épithètes poétiques de la sauterelle, הארבה, qui ne se trouvent pas en prose, mais sont spéciales à un style plus élevé. Le sens est donc : une armée de sauterelles a envahi la contrée en bandes successives; l'une après l'autre ces bandes ont complètement dévoré ses fruits. L'emploi de mots différents, la division des sauterelles en quatre troupes qui se succèdent, appartient à la rhétorique et a pour effet d'individualiser la pensée. La seule chose qui ait une signification réelle est le nombre quatre; Jérémie désigne lui aussi quatre espèces de châtiments, xv, 3, et Ezéchiel indique clairement quatre jugements destructifs, xiv, 21. Ce nombre indique

que le châtiment atteindra Juda tout entier, dans toutes les directions. A ces remarques nous ajouterons les observations d'Ewald. Les quatre noms des sauterelles sont, dit ce célèbre commentateur, d'une signification incertaine. Mais l'ordre dans lequel ils sont présentés n'est pas accidentel, comme on peut le voir II, 25; il est observé avec intention pour montrer que ce que les premières espèces de sauterelles ont laissé, sera dévoré par une autre espèce plus forte et plus dangereuse. Dans ce sens le prophète vise peut-être les âges différents et les diverses formes de ces insectes. Néanmoins personne ne pensera à convertir cette description poétique en une énumération scientifique. Cependant il est important d'observer que de nos jours dans les pays où les sauterelles sont le mieux connues, on en distingue quatre espèces et quatre âges : 1° celle qui est nouvellement éclos; 2° celle dont les ailes poussent; 3° celle qui peut voler; 4° celle dont la couleur change. V. Le grand désert par Dumas et A. de Chancel, Paris, 1851; Gott. Gel. Anz., 1862, pp. 335 et suiv. C'est à ce sentiment que Reuss se rallie; mais il a le tort d'introduire dans sa traduction des noms d'insectes qui en font un vrai contre-sens. Second a mieux fait de garder les noms hébreux, puisque notre langue ne nous offre pas d'équivalents. On s'est demandé si ces sauterelles ne sont que l'image d'ennemis, ou s'il y a eu réellement une invasion de ce genre que le prophète décrit fidèlement et rappelle à ses compatriotes. La première opinion n'est plus guère admise aujourd'hui. S. Jérôme, qui flotte entre les deux opinions, pense que ces quatre dévastations successives représentent les quatre puissances qui ont successivement envahi la Judée. « Hic erucam, et locustam, et bruchum, et rubiginem posuit, ut que singula raro eveniunt, omnia simul facta memorentur, et ideo mirabilia sint. Bruchum, que Hebraice Gezem, Græce dicitur ζόμπη, Hebræi Assyrios interpretantur, Babylonios atque Chaldeos, qui de uno orbis climate procedentes, tam decem tribuum quam duarum, hoc est, Israelitici populi cuncta vastarunt. Locustam autem, Medos interpretantur et Persas, qui, subverso imperio Chaldeorum, uideos habuere captivos. Bruchum, Macedonas, et omnes Alexandri successores,

5. Expergiscimini, ebrii, et flete, et ululate omnes, qui bibitis vinum in dulcedine : quoniam perit ab ore vestro.

6. Gens enim ascendit super ter-

5. Réveillez-vous, ivrognes, pleurez et hurlez, vous qui buvez le vin avec délices, parce qu'il vous est enlevé de la bouche.

6. Car un peuple envahit mon

maximeque regem Antiochum cognomento Epiphanem, qui instar bruchi sedit in Judeam, et omnes priorum regum reliquias devoravit, sub quo Machabæorum bella narrantur. Rubiginem referunt ad imperium Romanorum, qui quarti et ultimi in tantum oppressere Judæos, ut de suis finibus eos pellerent. Scribit plenus Josephus septem voluminibus, Vespasiani et Titi narrantur triumphos. Elii quoque Hadriani contra Judæos expeditionem legimus, qui ita Jerusalem murosque subversit, ut de urbis reliquiis ac favillis, sui nominis Eliam conderet civitatem. Hæc quatuor regna quæ subvertere Judæam, in quatuor cornibus Zacharias vidisse se scribit, dicente ad eum angelo : hæc sunt cornua, quæ ventilaverunt Judam et Israel et Jerusalem (Zachar. 1, 19). Et rursum : Levavi, inquit, oculos, meos et vidi, et ecce quatuor quadrigæ egredientes de medio duorum montium, et montes, montes æreil in quadriga prima, equi rufi ; et in quadriga secunda, equi nigri ; et in quadriga tertia, equi albi ; et in quadriga quarta equi varii fortes (Zachar. vi, 1). Cumque propheta dixisset ad angelum qui loquebatur in eo : Quid sunt hæc, Domine mi ? respondit angelus ; Isti sunt quatuor venti cœli, qui egrediuntur, ut stent coram Dominatore omnis terræ (Ibid. iv, 5) ; et est sensus : isti sunt qui egrediuntur a facie Domini ut ejus impleant voluntatem ». On admet cependant l'opinion littérale. Tout ce qui est dit en effet par Joël des sauterelles indique une observation très exacte et n'a rien qui autorise à y voir une figure. Si ce prophète avait l'intention de décrire allégoriquement une invasion d'ennemis, il n'eût pas manqué de le faire. Au contraire, 11, 4 et suiv., la comparaison qu'il établit avec une cavalerie formidable montre bien qu'il ne s'agit pas ici d'ennemis ou d'invasion. Les désastres causés par les sauterelles ne sont que ceux qui arrivent toujours dans ce cas, et rien ne peut faire supposer que le prophète ait eu une autre intention que de décrire un événement fatal pour son pays, et qui lui permettra de tâcher de ramener à Dieu ses concitoyens. Y a-t-il dans l'histoire de Juda, trace de cette invasion terrible de sauterelles ? Amos, iv, 6-9 ; vii, 1-6, semble faire allu-

sion à ce fait, ainsi qu'à l'extrême sécheresse que Joël raconte. C'est de la pure imagination que de voir avec dom Calmet dans cette description une prophétie de la famine qui éprouvera les Juifs au temps des Machabées, 1 Mac. ix, 23-27.

5. — Le prophète engage le peuple à comprendre l'avertissement contenu dans ces calamités, et à sortir de son incurie. — *Expergiscimini*. Cfr. IV Rois, iv, 31 ; Prov. xxiii, 35, וְיָקִץ, à l'hiphil, a le sens de réveiller du sommeil, même de celui de la mort, Job, xiv, 12 ; Dan. xii, 2. LXX : ἐκνήψατε. — *Ebrii*. Les Hébreux sont comparés à des hommes conduits au sommeil par des libations répétées ; Cfr. Is. v, 11, 13. « Nulla res ita inebriat ut animi perturbatio. Est tristitia quæ ducit ad mortem : hæc abominanda ebrietas est. Est ira quæ justitiam Dei non operatur, et furori proxima, mentis suæ impotem facit... quid referam de gaudio et voluptate et maximo amore qui excecet cordis oculos : et nihil aliud amantem, nisi id quod amat, cogitare permittit. Annon est dicenda ebrietas, cum propter vile scortum et ignominiosam corporis partem, anime libertas in serviles blanditias inclinatur ? cum laborem suum alterius facit esse delicias ? cum furto, scelere atque perjuriis, opes future præparet voluptatis ? et cum videatur ab omnibus, se existimet non videri, dummodo potiatur eo quod desiderat ? sed et avaritia excecet animum ejus, cui nihil satis est : est muliebris timor et dulcium cupido vitiorum ». S. Jérôme. — *Flete et ululate*, à cause de la gravité des maux qui vont vous accabler. — *Omnes qui bibitis vinum*. Cfr. Is. xxiv, 9 ; Amos, vi, 6. — *In dulcedine*. וַיִּלְכֹּס, le vin doux, qui vient d'être pressuré ; Cfr. iv, 18 ; Is. xlix, 26 ; Amos, ix, 13 ; Cant. viii, 2. Parce que cette boisson est agréable, la Vulgate a traduit « in dulcedine » ; parce qu'elle enivre facilement, les LXX, ont traduit : εἰς μέθην ; les deux versions ont pris ἕν dans le sens de « dans, pour », au lieu de « à cause de ». — *Quoniam perit ab ore vestro*. Ce passage des sauterelles l'a détruit tout entier ; ils n'ont donc plus d'espérance d'en boire. LXX : « ὅτι ἐξήρθη ἐκ στόματός ὑμῶν ἐσθροσύνη καὶ χαρὰ ».

6. — *Gens enim ascendit*. Les sauterelles sont représentées ici comme un peuple

pays; il est fort et innombrable. Ses dents sont comme les dents du lion, ses molaires comme celles du lionceau.

7. Il a changé ma vigne en désert; il a arraché l'écorce de mes figuiers; il les a dépouillés, et les a jetés par terre; leurs rameaux sont devenus blancs.

8. Pleure comme une vierge, qui se revêt d'un sac à cause de l'époux de sa jeunesse.

9. Les offrandes de blé et de vin manquent à la maison du Seigneur. Les prêtres, ministres du Seigneur, pleurent.

ram meam, fortis, et innumerabilis : dentes ejus ut dentes leonis : et molares ejus ut catuli leonis.

7. Posuit vineam meam in desertum, et ficum meam decorticavit : nudans spoliavit eam, et projecit; albi facti sunt rami ejus.

8. Plange quasi virgo accincta sacco super virum pubertatis suæ.

9. Periit sacrificium et libatio de domo Domini : luxerunt sacerdotes ministri Domini.

guerrier qui dévaste la terre qu'il a envahie. **יג** peut très bien s'entendre des sauterelles; nous le voyons en effet., Prov. xxx, 25, 26, appliqué aux fourmis et aux lapins; Homère, Iliad. II, 87, l'emploie au sujet des abeilles. V. Bochart, qui a réuni un grand nombre de passages analogues. — *Super terram meam*. Le prophète appelle le pays de Juda sa terre, parce qu'il y est né et qu'il l'habite. — *Fortis et innumerabilis*. Cfr. Jug. vi, 5; vii, 12; Jérém. xlvi, 23. *Dentes ejus ut dentes leonis*. Cfr. Apoc. ix, 8. La puissance de destruction des sauterelles a été depuis longtemps signalée; Cfr. Pline, Hist. nat. xi, 29. — *Molares ejus ut catuli leonis*. Répétition parallélique de la même pensée, destinée à montrer l'intensité des ravages produits par ces insectes.

7. — *Posuit vineam meam in desertum*. Les sauterelles détruisent tous les vignobles du pays de sorte qu'à l'avenir ils ne pourront plus rien produire; Cfr. verset 12; Os. II, 14. On sait que les sauterelles sont particulièrement hostiles aux vignes; V. Bochart, Hierozoicon, part. II, liv. iv, chap. iv. — *Ficum meam decorticavit*. Litt. : « Mon figuier, j'en ai mis en morceaux », en rongant le haut des branches ou en les brisant par leur poids. LXX : εἰς κλασθόν. — *Nudans spoliavit eam et projecit*. Il l'a complètement dépouillé de ses feuilles; il n'est pas nécessaire de supposer que les sauterelles ont mangé l'écorce des figuiers. Ludolf dit pourtant que cela arrive, et que les ravages des sauterelles s'étendent à cause de cela bien au delà de l'année de leur invasion. V. aussi Volney, Voyage en Egypte et en Syrie, 6^e édit. T. II (1823), pp. 19 et suiv. — *Albi facti sunt rami ejus*. Soit parce que leur écorce a été enlevée, soit parce qu'ils sont devenus secs.

8. — Toute la nation, doit se lamenter sur ce désastre. — *Plange*. **אלי**, « lamente-toi », ô mon peuple. Suivant quelques commentateurs, c'est à son cœur que le prophète demande des plaintes. LXX : πρὸς μὲ. — *Quasi virgo*. Cfr. Jérém. xiv, 17. — *Accincta sacco*, en habit de deuil; Cfr. Is. III, 24; xv, 3, xxii, 12. — *Super virum pubertatis suæ*. Le maître de sa jeunesse, **בצלל**, c'est-à-dire celui à qui elle a été fiancée, et qui est mort avant le mariage. Suivant d'autres commentateurs. S. Jérôme, etc., c'est le mari : « Vir pubertatis, sive ut LXX transtulerunt, **παρθενικός**, quem vulgo virgininitatis abstulerit ». Cfr. Is. liv, 6; Prov. II, 17.

9. — Voici le motif de cette profonde et amère lamentation. — *Periit sacrificium et libatio de domo Domini*. L'offrande, **כֹּנִיחָה**, qui était en grande partie faite de farine, Lev. II, 1 et suiv.; II, 14; Nomb. xv, 4, et la libation, **נִסְכָּ**, Nomb. xv, 5, 7; xxviii, 7, 14, qui se faisait avec du vin, ne pourront plus être offertes à Dieu dans son temple, à cause de la dévastation produite par les sauterelles. Ces mots indiquent la suppression des sacrifices puisque dans presque tous on faisait des offrandes et des libations. — *Luxerunt sacerdotes*. A cause de cela les prêtres, **כֹּהֲנֵי יְהוָה**, qui servent Jéhovah, II, 17, LXX : οἱ λειτουργοὶ αὐτοῦ; θυσιασθηρῶν Κυρίου, se lamentent. Cfr. verset 13; il n'y avait pas en effet pour Israël, dit Keil, de plus grande calamité que la suspension du sacrifice quotidien. C'était dans la pratique la rupture de l'alliance, et un signe que Dieu avait rejeté son peuple. C'est pourquoi, même durant le dernier siège de Jérusalem par les Romains, le sacrifice ne fut interrompu qu'à la dernière extrémité, et cela même n'eut lieu que

10. Depopulata est regio, luxit humus, quoniam devastatum est triticum : confusum est vinum, elanguit oleum.

11. Confusi sunt agricolæ, ululaverunt vinitores super frumento et hordeo, quia periit messis agri.

12. Vinea confusa est, et ficus elanguit; malogranatum, et palma, et malum, et omnia ligna agri aruerunt : quia confusum est gaudium a filiis hominum.

13. Accingite vos, et plangite sacerdotes; ululate ministri altaris : ingredimini : cubate in sacco, ministri Dei mei : quoniam interiit de domo Dei vestri sacrificium et libatio.

10. Tout le pays est ravagé, la terre est en deuil, parce que le blé est détruit, le vin perdu, et les oliviers languissants.

11. Les laboureurs sont désolés, les vigneronniers hurlent au sujet du blé et de l'orge, parce que la moisson des champs a péri.

12. La vigne est perdue, les figuiers gâtés; le grenadier, le palmier, le pommier et tous les arbres des champs sont devenus secs; la joie des enfants des hommes est perdue.

13. Prêtres, ceignez-vous et pleurez, jetez des cris, ministres de l'autel; allez et couchez dans le sac, ministres de mon Dieu, parce que les sacrifices et les oblations de blé et de vin manquent dans la maison de votre Dieu.

par défaut de sacrificateurs, et non pas par défaut d'objets nécessaires au sacrifice; V. Josèphe, de Bello jud. VI. 11, 1. L'offrande du pain et du vin étaient des emblèmes du sacrifice eucharistique; Cfr. Mal., 1, 41.

10. — *Depopulata est regio*, les champs dans lesquels il y avait eu de riches moissons sont dévastés, II, 3; Cfr. Jérém. IV, 20. — *Uxavit humus*. Belle image de la désolation du pays; Cfr. Is. XXIV, 4; Os. IV, 3. — *Quoniam devastatum est triticum*. Parce qu'il a été dévoré par les sauterelles. — *Confusum est vinum*. Les vignes semblent confuses, הַבּוֹשֵׁי, de ne plus pouvoir répondre à l'attente des hommes; Cfr. Is. XXIV, 7. — *Elanguit oleum*. Cfr. II, 19. L'huile a tari; LXX : ὠλεῖται. L'huile, le vin et le froment étaient les produits les plus abondants de la Palestine. Peut-être sont-ils mentionnés surtout à cause du temple et des sacrifices dans lesquels ils étaient employés; Cfr. verset 9.

11. — *Confusi sunt agricolæ*, parce qu'ils ont inutilement travaillé et perdu tout espoir; Cfr. verset 10; Is. XXX, 5. — *Ululaverunt*. הִירִיּוּ; Cfr. Jérém. XLVII, 2. — *Vinitores*, LXX : θραγενεα κτήματα. — *Periit messis agri*. Tout cela, dit le Dr Pusey, suggère un sens spirituel. Il y a une moisson ecclésiastique, les âmes nées pour Dieu, une vigne spirituelle, l'église de Dieu, des moissonneurs et des vendangeurs que Dieu envoie. Les arbres, avec leurs fruits variés sont des emblèmes des dons et

des grâces de l'esprit. Le péché vient en un instant détruire toute l'œuvre des envoyés de Dieu, et la désolation succède à la joie et à l'espérance.

12. — *Vinea confusa est*. Cfr. verset 10. LXX : ἐξήρατόν. — *Ficus*, le figuier était très commun en Palestine. — *Elanguit*. אַבְיָלָה, voir verset 10. — *Malogranatum*. רִבְוִן, le grenadier, Nomb. XX, 5; Deut. VIII, 8, et la grenade, Cant. IV, 3. Cet arbre était abondant en Palestine, où il a donné son nom à plusieurs villes. — *Palmi*, הַבַּדְוִי, le palmier à dattes, phoenix dactylifera : Exod. XV, 27; Cant. VII, 9; Ps. XCI, 13. — *Malum* הַפִּיָּה; le pommier est la traduction habituelle de ce mot, mais, dit Conder, Handbook, p. 396, on ne sait pas bien quel arbre est désigné par ce terme; quelques auteurs y voient le cognassier. Cfr. Cant. II, 3; VIII, 5. — *Omnia ligna agri*. Aucun arbre n'a échappé à la ruine commune; verset 19; Ezech. XVII, 24. — *Aruerunt*. Ils ont séché à cause de la perte de leur écorce, Cfr. Amos, I, 2; IV, 7. — *Confusum est gaudium*. La joie qui s'empare des hommes lors de la moisson et de la vendange a disparu; Cfr. Ps. IV, 8; Is. IX, 3. LXX : ἠχρησεν ἡ χαρὰν οἱ υἱοὶ...

13. — *Accingite vos*. Prenez des habits de deuil; Cfr. verset 8 et plus bas. — *Plangite, sacerdotes*. Dans une calamité de ce genre, c'est aux prêtres de donner l'exemple de la pénitence. — *Ministri altaris*, voir plus haut, verset 9. Les ministres de l'autel, qui offrent les sacrifices pour leurs péchés et

14. Ordonnez un jeûne sacré, convoquez l'assemblée, réunissez les anciens et tous les habitants du pays dans la maison du Seigneur votre Dieu; et criez au Seigneur :

15. O triste jour! oui, le jour du Seigneur approche, et comme une tempête, il nous est envoyé par le Puissant.

16. Est-ce que devant nos yeux toute nourriture n'a pas été enlevée, et l'allégresse et la joie bannies de la maison de notre Dieu?

17. Les animaux ont pourri sur leur fumier; les greniers ont été

14. Sanctificate jejunium, vocate cœlum, congregate senes omnes habitatores terræ in domum Dei vestri: et clamate ad Dominum:

Infr. 2, 15.

15. A, a, a, diei; quia prope est dies Domini: et quasi vastitas a potente veniet.

16. Numquid non coram oculis vestris alimenta perierunt de domo Dei nostri, lætitia et exultatio?

17. Computruerunt jumenta in stercore suo: demolita sunt hor-

pour ceux du peuple: Cfr. I Cor. ix, 13. — *Ingređimini.* Entrez dans le temple pour y adresser à Dieu vos supplications. — *Cubate in sacco*, לַיָּלַי, « passez la nuit », revêtus du cilice; Cfr. IV Rois, xix, 1, 2; Jon. iii, 8; ne cessez pas de pleurer et de supplier Jehovah. — *Ministri Dei mei.* Le Dieu dont je suis le prophète. Ce suffixe montre, dit Wunsche, que le prophète n'est pas de l'ordre des prêtres, et est en même temps l'organe de Dieu. Mais cette déduction est-elle bien solide? demanderons-nous avec Forsyth. — *Quoniam interiit*, וַיִּכָּרֵם, Cfr. Jer. v, 3; v, 25; Amos, iv, 7; Job, xxxviii, 15. — *De domo Dei...* V. verset 9.

14. — *Sanctificate jejunium.* Fixez un jour de jeûne, destiné à apaiser Dieu; Cfr. ii, 15, 16; Mich. iii, 5. — *Vocate cœlum.* Indiquez un jour pour une assemblée solennelle dans le temple, dans le but de prier le Seigneur, afin qu'il éloigne de nous ces calamités. *עֲשֵׂה לָנוּ* est l'assemblée du peuple aux jours de fête. LXX: θρησκείαν (dans d'autres endroits πνευματικόν). Cfr. Is. i, 13. — *Congregate senes.* Les magistrats ou simplement les vieillards, « quorum ætas vicina morti, matureque sententia, magis timorem et cultum Dei suscipit ». S. Jérôme. — *Omnes habitatores terræ.* Tous les hébreux sans exception; Cfr. Esdr. x, 7, 9. — *In domum Dei vestri,* dans le temple; V. verset 13 et Cfr. Is. lvi, 7; III Rois, viii, 37 et suiv. — *Et clamate ad Dominum.* Faites de ferventes prières; les LXX ajoutent ἐκστασις; Cfr. Luc, xxii, 44. C'est seulement par la prière que la destruction pourra être empêchée.

15. — *A, a, a, diei.* אָהֵה לַיּוֹם, Cfr. Ezech. xxx, 2; IV Rois, iii, 10, « Ab! ce jour », ce triste jour où les sauterelles ont dévasté le pays pour le punir. Ce ne sont pas les pré-

tres qui parlent ainsi, comme le Syriaque le suppose, mais le prophète lui-même qui justifie les appels à la prière qu'il a faits dans les versets 13 et 14. LXX: οἱμοι, οἱμοι, οἱμοι. — *Prope est dies Domini.* Ce jour, où les sauterelles ont ravagé la contrée, a été, dit Keil, le commencement de l'approche du jour de Jehovah, où la ruine viendra du Très-Haut lui-même. Le jour de Jehovah est le grand jour du jugement sur tous les pouvoirs impies, quand Dieu, souverain maître du monde, détruit tout ce qui s'est élevé contre lui. Cfr. la magnifique description de ce jour du Seigneur dans Is. ii, 12-21. — *Quasi vastitas a potente.* C'est le Tout-Puissant lui-même qui détruit tout dans ce jour, et personne ne pourra lui résister. Il y a une assonance dans l'original entre שָׂדֵי et שָׂדֵי, que l'on retrouve Is. xiii, 6. Reuss essaie vainement de l'imiter en traduisant: « Il (ce jour) fond sur nous comme la foudre du Tout-Puissant ». Rücher n'a pas mieux réussi en allemand.

16. — *Numquid... perierunt?* Comme preuve de la venue du jour du Seigneur, le prophète rappelle la dévastation qui a frappé la Judée. « Ante oculos alimenta perierunt peccantium, quando jam sperate fruges e manibus auferuntur, et prævenit locusta messorum ». S. Jérôme. — *De domo Dei nostri lætitia...* Les sacrifices, qui sont la joie du temple qu'ils animent et remplissent; Cfr. Deut. xii, 6, 7; xvi, 10, 11; Paral. xix, 21, 22, et V. la note sur le vers. 9. Il est inutile de sous-entendre dans ce membre de phrase נִכְרַת exprimé dans la première partie du verset.

17. — A présent il n'est plus question des sauterelles, mais de la sécheresse qui a achevé leur œuvre. Cfr. ii, 3. — *Computruerunt jumenta in stercore suo.* Parce que,

rea, dissipatæ sunt apothecæ: quoniam confusum est triticum.

18. Quid ingemuit animal, mugierunt greges armenti? quia non est pascua eis: sed et greges pecorum disperierunt.

19. Ad te, Domine, clamabo: quia ignis comedit speciosa deserti; et flamma succendit omnia ligna regionis.

20. Sed et bestię agri, quasi area sitiens imbrem, suspexerunt ad te:

détruits, les magasins vidés; tout le blé a été perdu.

18. Comme les bêtes gémissent! Les bœufs mugissent, il n'y a plus de pâturage pour eux; les troupeaux de brebis pèrissent aussi.

19. Vers toi, Seigneur, je crierai, parce que le feu a dévoré la beauté des prairies, et que la flamme a brûlé tous les arbres de la contrée.

20. Les bêtes mêmes des champs, comme une terre altérée de pluie,

dit Nicolas de Lyre, la stérilité de la terre avait empêché de récolter les fourrages nécessaires à leur nourriture. Mais l'hébreu n'a pas ce sens. עָנְשׁוּ פִּידוֹת הַחֵת כַּגְּרַמְתִּיהֶם ׀ doit se traduire: « les grains ont pourri sous leurs mottes » (de terre), ou sous leurs grèbes. Peut-être pour « perouoth ». S. Jérôme a-t-il lu « poradoth » de « pered », פֶּרֶד. Quant au dernier mot, il l'a, comme on l'a fait, dérivé de la racine נָרַח, écarter, éloigner; on tire en effet le fumier des étables. Mais cette racine s'applique aussi bien aux mottes de terre qu'écarter les blés lorsqu'ils sortent du sol. LXX: ἐσπρίττησαν θαμάσις ἐπὶ ταῖς φάτναις ἀβύων. — *Demolita sunt horrea*. Les greniers sont vides; LXX: θήσαυροι. — *Dissipatæ sunt apothecæ*. Même sens, répétition due au parallélisme. — *Confusum et triticum*. הִיבִישׁ, expression que nous avons déjà plusieurs fois rencontrée, et dont les LXX rendent le sens: ἐξηράσθη. « Juxta intelligentiam spiritualem, lascivierunt in præsepibus suis, et calcitraverunt contra creatorem suum, ut impleretur quod scriptum est: si saturati non fuerint, murmurabunt (Is. LVIII, 16). Computrescit in stercore suo cujus Deus venter est, et qui dicit: manducemus et bibamus, cras enim moriemur (Is. XXII, 13): huic demolita sunt horrea æternæ felicitatis, et apothecæ æternæ abundantie dissipatæ sunt, vel subversa torcularia, quia si frumenta et vina non fuerint, frustra horrea et torcularia præparantur ». S. Jérôme.

18. — *Quid ingemuit animal...* Comme tous les troupeaux gémissent, par suite de la faim! LXX, τί ἀποθήσομεν ἐαυτοῖς. — *Quia non est pascua eis*. Cfr. Job, VI, 5. — *Greges pecorum*, les brebis et les chèvres; Cfr. Cant. I, 7.

19. — *Ad te, Domine, clamabo*. Les souffrances des créatures privées de raison poussent le prophète à prier Dieu pour

elles, car il vient au secours et des hommes et des bêtes, Ps. XXXV, 7. C'est Joël qui prie; il ne peut être question de voir ici les prières des prêtres que le prophète a demandées plus haut, verset 13. — *Ignis comedit speciosa deserti*. La chaleur extrême a brûlé les prairies; Cfr. II, 3; Amos, VII, 4; Is. IX, 17, 18 et verset 20; II, 22; Ps. XXII, 2. « Speciosa autem deserti quæ hebraice dicuntur נֶאֱוָה, intelligamus aut plana camporum, aut pratorum florentia, aut virentia herbis loca, quæ pascua præbere jumentis ». S. Jérôme. — *Flamma succendit omnia ligna regionis*. Les arbres eux-mêmes ont été grillés par cette sécheresse extrême. D'après Rosenmüller, s'appuyant sur Pline, Hist. nat. XI, 29, cette sécheresse ne pouvait que favoriser la venue des sauterelles, que l'eau combat avec succès.

20. — *Sed et bestię agri... suspexerunt ad te*. Litt. « crient ». S. Jérôme suit les LXX: ἀνέβησαν. Cfr. Jér. XIV, 5, 6. — *Exsiccati sunt fontes aquarum*; Cfr. Amos, VII, 4; Os. IV, 3. — *Ignis devoravit speciosa deserti*. Cfr. verset 19. « Simulque consideremus quod nisi propter angustiam et ablationem deliciarum nec propheta, nec bestie clamassent ad Dominum, aut ad Dominum suspexissent. Quod quidem et ad justum quondam virum referri potest, qui cum declinaverit, et fecerit malum, nequaquam ei virtutes pristinae proderunt, sed judicabit eum. Dominus in quibus invenerit... Flamma autem, quæ succendit omnia ligna regionis, illa esse credenda est, quæ immittitur ardentibus diaboli sagittis, ut nihil in nobis bonarum frugum remaneat, sed euncta incendio consumantur. Omnes enim adulterantes quas elibanus corda eorum, Os. VII. Et non solum Propheta, vel populus per prophetam, qui rationale animal est, sed jumenta quoque, de quibus dictum est, Psalm. XXXV, 7: Homines et jumenta salvos facies Do-

lèvent la tête vers toi, parce que les sources ont été séchées, et que le feu a dévoré la beauté des prairies.

quoniam exsiccati sunt fontes aquarum, et ignis devoravit speciosa deserti.

CHAPITRE II.

Les prêtres doivent convoquer le peuple à l'humiliation et à la prière, à cause de l'approche du grand et terrible jour du jugement de Jéhovah (y 1-11). — Cette menace est suivie de l'assurance que le Seigneur aura pitié de son peuple si celui-ci fait pénitence (y 12-14). — Joël exhorte le peuple à se réunir dans ce but, et montre comment les prêtres devront prier le Seigneur (y 15-17). — Promesse de la miséricorde divine (y 18-20). — Invitation de se réjouir à cause de ce grand acte divin, faite à la terre (y 21). — Aux animaux (y 22). — Aux fils de Sion (y 23). — Annonce de la pluie et de ses effets (y 24-27). — Effusion du Saint-Esprit (y 28-29). — Jugement de Dieu sur toutes les nations (y 30-32).

1. Sonnez de la trompette en Sion, hurlez sur ma montagne sainte, que tous les habitants du pays soient dans l'épouvante, car le jour du Seigneur vient, il est proche :

2. Jour de ténèbres et d'obscurité, jour de nuages et de tempête.

1. Canite tuba in Sion, ululate in monte sancto meo, conturbentur omnes habitatores terræ : quia venit dies Domini : quia prope est.

2. Dies tenebrarum et caliginis, dies nubis et turbinis : quasi mane

mine, et alibi, Jerem., xxxi, 27 : *Seminabo eos semine hominum, et jumentorum : suspexerunt ad Dominum, et rore illius misericordiæ flagitarunt, quia, exsiccati sunt fontes aquarum, quos cervus desiderat, et de quibus Dominus loquitur per Jeremiam, II, 13 : Me dereliquerunt fontem aquæ vivæ. Siccatis autem fontibus aquarum, qui arenia quæque irrigant, atque refrigerant, consequenter quidquid in nobis pulchrum fuit, ignis ardore consumptum est, de quo Dominus dicit in Evangelio, Luc, x, 48 : Videbam Satanam quasi fulgur cadentem de cælo* ». S. Jérôme.

CHAP. II. — Selon Rosenmüller, ce serait Dieu qui parlerait maintenant et ordonnerait d'appeler, au son de la trompette, le peuple à la réflexion et à la pénitence. Il est plus simple de ne voir ici qu'un second discours du prophète formant la seconde partie de son exhortation au repentir. Ce sont en effet les mêmes idées qui sont développées, quoique peut-être en un langage plus pressant et plus persuasif.

1. — *Canite tuba*, pour convoquer le peuple; Cfr. Nomb. x, 2 et suiv.; Os. v, 8. C'est un ordre qui est donné aux prêtres. — *In Sion*. Sion est ici appelé *in monte sancto meo*, comme Ps. II, 6, parce que c'est le

sanctuaire où réside le Seigneur, sur le sommet du mont Moriah qui lui appartient spécialement, et où le peuple doit s'assembler les jours de cérémonies religieuses. — *Ululate*, הרליע, « faites retentir » la trompette, pour appeler les Hébreux. — *Conturbentur omnes habitatores terræ*, que tous les habitants de la Judée soient émus et tremblent; Cfr. I, 2; Amos, III, 6. — *Quia venit dies Domini*, le jour de la vengeance dont il a été déjà parlé, I, 15. — *Quia prope est*. Le péril est imminent, et les pécheurs doivent se hâter de revenir à Dieu s'ils veulent être sauvés.

2. — Voici à quoi on reconnaît l'approche de ce jour terrible. — *Dies tenebrarum et caliginis*. De même que la lumière est employée comme image de la félicité, de même l'obscurité signifie le malheur, Am. v, 18; Esth. VIII, 16. Pour quelques commentateurs, les ténèbres ne doivent pas être prises ici au figuré, mais au propre, car dans la description des plaies d'Égypte, au lit, Exod. x, 15, 22, que la multitude des sauterelles obscurcit la terre. Et Pline, Hist. nat., XI, 29, dit, à leur propos : « Solem obumbrant, sollicitis suspectantibus populis, ne suas operiant terras ». — *Dies nubis et turbinis*. Cfr. II

expansum super montes populus multus et fortis : similis ei non fuit a principio, et post eum non erit usque in annos generationis et generationis.

3. Ante faciem ejus ignis vorans, et post eum exurens flamma : quasi hortus voluptatis terra coram eo, et post eum solitudo deserti, neque est qui effugiat eum.

Comme l'aurore se répand sur les montagnes, ainsi un peuple nombreux et puissant. Son pareil n'a jamais existé, et on ne le retrouvera pas dans tous les siècles.

3. Devant lui le feu dévore, et derrière lui la flamme brûle. Devant lui la campagne est comme un jardin de délices, après lui c'est un désert affreux, et nul ne lui échappe.

Rois, xxii, 10; Jérém. xiii, 16. Les mots employés par Joël sont appliqués, Deut., iv, 11, à l'obscurité vaporeuse qui enveloppa le Sinaï, lorsque Dieu y descendit. On peut donc voir ici une réminiscence du Pentateuque. Au témoignage de Shaw, les sauterelles forment parfois des espèces de nuées qui obscurcissent le soleil. — *Quasi mane expansum super montes*. Comme l'aurore qui s'étend sur les montagnes, apparaissent les sauterelles. « Il est évident, dit Reuss, que cette comparaison se rattache à ce qui suit, car il serait assez singulier que le poète eût comparé les ténèbres à l'aurore. Les essaims de sauterelles qui envahissent tout l'horizon ressemblent à l'aurore, soit par la rapidité de leur arrivée, soit par leur apparition simultanée sur toute l'étendue de pays que le regard peut embrasser, soit par une certaine lueur que projettent dans l'atmosphère, au dire des voyageurs, leurs corps lisses et luisants, soit enfin parce que l'accomplissement de la catastrophe doit être l'aurore du dernier jour, après que l'idée abstraite de la colère divine a été représentée par l'allégorie des ténèbres ». — *Populus multus et fortis*. 1, 6, les sauterelles ont été appelées nation, אֲמִלִּים; ici elles sont appelées peuple, אָמִלִּים, un peuple auquel il est impossible de résister. — *Similis ei non fuit a principio*. Cfr. 1, 2. On n'a jamais vu d'invasion pareille dans la Palestine, depuis les temps les plus reculés; tel est, en effet, le sens de אָמִלִּים; Cfr. Ps. cxxxviii, 24; cxlii, 3; Is. xlv, 7; xlvi, 9; Ezech. xxvi, 20. — *Et post eum non erit*: Cfr. Nah. ii, 1. — *Usque in annos generationis et generationis*, comme Deut. xxxii, 7. Le péché et le châtement, dit le Dr Pusey, ont toujours de nouveaux enchaînements dans quelque partie du monde et de l'église. Mais ils n'atteindront à leur comble que le jour du jugement. Ce n'est qu'alors que les paroles de Joël seront pleinement accomplies. Seul le jour du jugement est ce jour de terreur et de dé-

sespoir, tel qu'on n'en a pas vu et qu'on n'en verra plus. Car la peine éternelle ne sera que la continuation de la sentence prononcée alors. Mais dans le temps, et pendant la durée du gouvernement providentiel de Dieu, les péchés de chaque âme, ou de chaque peuple, amènent des châtements partiels qui sont alors les jugements définitifs de Dieu. Telle fut pour le peuple juif avant la captivité la destruction du temple, la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor et la captivité elle-même. L'état juif ne redevint jamais ce qu'il avait été jusqu'alors. Telle fut pour le même peuple, après la captivité, sa destruction par les Romains. Dix-huit siècles écoulés depuis n'ont rien vu de pareil. Les Vandales et les Mahométans ont tour à tour détruit les églises de l'Afrique septentrionale. Douze siècles témoignent de la désolation non interrompue de l'église d'Afrique. A Constantinople, dans l'Asie mineure, la Palestine, la Perse, les églises du Rédempteur sont devenues les mosquées du faux prophète. Des siècles se sont écoulés, et nous ne voyons pas encore quand cet état de choses aura une fin. Encore une fois pour chaque peuple le châtement est assez terrible pour qu'on puisse répéter avec le prophète qu'on n'en a jamais vu et qu'on n'en verra jamais de pareil.

3. — *Ante faciem ejus ignis vorans*. Avant que les sauterelles arrivent, il y aura une sécheresse extrême; Cfr. 1, 19. — *Post eum exurens flamma*. Après leur départ la sécheresse achèvera de faire périr ce qui leur aura échappé. Edmann voit dans ces mots une description de l'état du pays tel que l'aurore laissé les sauterelles, qui détruisent tout jusqu'aux racines. — *Quasi hortus voluptatis*. כַּגַּן-עֵדֵן, « Comme un jardin d'Eden »; Cfr. Gen. ii, 8. Lxx : ὡς παράδεισος; τρυφῆς. La Palestine offrait l'aspect d'un jardin fertile et ravissant. — *Coram eo*. Avant l'arrivée des sauterelles et la sèche-

4. A les voir, on les prendrait pour des chevaux, et ils s'élancent comme des cavaliers.

5. Quand ils sautent, c'est le bruit des chariots sur le sommet des montagnes, le bruit de la flamme qui dévore la paille sèche, c'est un peuple de héros disposés au combat.

6. A leur approche les peuples tremblent d'effroi, tous les visages deviennent blêmes.

7. Ils courent comme des guerriers ; ils escaladent les murs comme des hommes de guerre ; ils gardent leurs rangs, et ne s'écartent pas de leur route.

4. Quasi aspectus equorum, aspectus eorum : et quasi equites sic current.

5. Sicut sonitus quadrigarum super capita montium exilient, sicut sonitus flammæ ignis devorantis stipulam, velut populus fortis præparatus ad prælium.

6. A facie ejus cruciabuntur populi : omnes vultus redigentur in ollam.

7. Sicut fortes current : quasi viri bellatores ascendunt murum : viri in viis suis gradientur, et non declinabunt a semitis suis.

resse ; Cfr. Ezech. xxxvi, 35. — *Solitudo deserti*, « désert de dévastation », comme iv, 19. — *Neque est qui effugiat eum*. Rien n'échappera à l'invasion des sauterelles, et le peuple sera privé de tout ce qu'il possédait. Les désastres que causent les sauterelles sont en Europe aussi difficiles à comprendre que le nombre prodigieux de ces insectes eux-mêmes. En 1004, raconte Bar-Hebræus, une armée de sauterelles, qui envahit le pays de Mossoul et Bagdad, ne laissa ni herbes, ni feuilles aux arbres ; le cor (6 hect. 80) de blé valut, à la suite de cette invasion, 120 dinars d'or (environ 1,350 fr.). Quelques siècles auparavant, 734, une autre irruption avait amené une famine de trois années. En 1654, dit Nieuhoff, les îles Formose et Tayovan furent si dévastées que huit mille hommes périrent de faim. On pourrait multiplier ces exemples.

4. — *Quasi aspectus equorum, aspectus eorum*. Cfr. Apoc. ix, 7. Cette comparaison est tirée, disent les Hébreux, de la rapidité de la course des sauterelles, égale à celle des chevaux. Bochart fait remarquer qu'elle vient peut-être de la ressemblance qu'offre la tête de cet insecte avec celle des chevaux. Théodoret avait déjà fait cette observation ; on la retrouve chez plusieurs écrivains arabes, anciens et modernes. C'est sans doute pour cela que les Allemands appellent la sauterelle « Heupferde », et les Italiens « Cavallette ». Cfr. aussi Job, xxxix, 20. — *Quasi equites sic current*. « Non, quo Babyloniiis equilibus comparentur, sed quo locustæ per translationem hostium quasi equites dicantur luc illeque discurrere ». S. Jérôme.

5. — *Sicut sonitus quadrigarum*. Cfr. Apoc.

ix, 9. Le bruit que font les sauterelles en volant est comparé à celui que font les chariots de guerre à deux roues des anciens : « Transeuntēs grylli super verticem nostrum sono magnæ cataractæ fervebant », dit Forskall, cité par Rosenmüller, in h. loc. — *Super capita montium exilient*. Les montagnes, ce rempart des nations, n'empêchent pas l'invasion des sauterelles. Si les montagnes ne les arrêtent pas, qui donc pourra le faire, si ce n'est Dieu lui-même ? — *Sicut sonitus flammæ ignis devorantis stipulam*. Nouvelle comparaison tirée des usages du peuple pendant la paix. Les Orientaux brûlent la paille qui reste dans les champs. — *Velut populus fortis...* V. §. 2, 11 : Cfr. Apoc. ix, 9.

6. — *A facie ejus cruciabuntur populi*. Le prophète décrit l'effet causé par leur apparition. — *Omnes vultus redigentur in ollam*. Litt. « tous les visages perdent leur couleur ». Tel est le sens de נִרְדָּם, qui ne semble pas devoir se traduire ici comme נִרְדָּם de Nomb. xi, 8, quoique la racine soit la même. D'après la Vulgate, qui suit le Targum et les LXX, le sens est : leur visage deviendra noir (de peur) comme des chaudières noircies par le feu. Cfr. Is. xiii, 8 ; Lam. iv, 8.

7. — *Sicut fortes current*. Les sauterelles ne se fatiguent pas plus que de vigoureux soldats ; Cfr. Ps. xviii, 6. — *Quasi viri bellatores ascendunt murum*. Les jardins entourés de murs ne sont plus à l'abri des sauterelles que la rase campagne. *Viri*. וְיָדִי, « chacun » de ces insectes ; Cfr. Ezech. I, 9 ; vii, 16 ; ix, 1. — *In viis suis gradientur*. Rien n'arrête leur course et ne les détourne de leur route. — *Non declinabunt...* Targum :

8. Unusquisque fratrem suum non coarctabit; singuli in ealle suo ambulabunt: sed et per fenestras cadent, et non demolientur.

9. Urbem ingredientur, in muro current: domos conscendent, per fenestras intrabunt quasi fur.

10. A facie ejus contremuit terra, moti sunt cœli; sol et luna obtenebrati sunt, et stellæ retraxerunt splendorem suum.

Is. 43, 10; Ezech. 32, 7; Infr. v. 31, et 3, 15; Math. 24, 29; Marc. 13, 24; L. c. 21, 25;

11. Et Dominus dedit vocem suam ante faciem exercitus sui; quia

8. Ils ne se pressent pas les uns les autres; chacun marche à sa place. Ils se glissent par toutes les ouvertures, sans être abattus.

9. Ils entrent dans les villes, ils courent sur les remparts, ils montent dans les maisons, ils entrent par les fenêtres comme un voleur.

10. La terre tremble devant leur masse, les cieux s'ébranlent, le soleil et la lune s'obscurcissent, et les étoiles perdent leur éclat.

11. Le Seigneur fait entendre sa voix devant son armée, car ses

ils ne s'arrêtent pas dans leurs voies. « Hoc nuper in hac provincia vidimus. Cum enim locustarum agmina venirent, et aerem qui inter cœlum et terram est occuparent, tanto ordine ex dispositione jubentis Dei volitant, ut instar testicularum que in pavimentis artificis figuntur manu, suum locum teneant, et ne puncto quidem, et, ut ita dicam, ungue transverso declinant ad alteram ». S. Jérôme. On trouvera d'autres renseignements sur ce point dans le Dr Pusey, in h. loc.

8. — *Unusquisque fratrem suum non coarctabit.* Aucun ne pousse son voisin pour le faire changer de place, et pour entraver ainsi la marche en avant. — *Singuli... ambulabunt.* Cfr. Prov. xxx, 27. — *Per fenestras cadent.* יבדו השלה, « même sur les traits » ils se jettent. La force des armes ne peut pas les empêcher d'avancer. שלה n'a pas le sens que S. Jérôme lui donne, à moins qu'on ne veuille dire avec le P. de la Haye : « Seelat, id est immissio et emissio, puta fenestra, per quam lux et aer in domum immittitur, sordes vero in plateam emittuntur ». Mais cette interprétation fantaisiste a d'autant moins de chances d'être adoptée qu'au verset suivant nous trouvons חרי, qui signifie « fenêtres ». Les LXX ont bien traduit le mot, sans rendre le sens : *χι εὐ τῶν βέλυστων ἀδελφῶν περὶ στήθας.* — *Et non demolientur.* Litt. « (Les traits, ne les blessent pas) ».

9. — *Urbem ingredientur.* Elles pareourent les villes. — *In muro current.* V. verset 7. — *Domos conscendent,* comme au temps de Pharaon, Exod. x, 6. — *Per fenestras intrabunt quasi fur.* « Nilil enim locustis invium est, quum et agros, et sata, et arbores, et urbes, et domos, et cubiculorum secreta penetrent ». S. Jérôme. Cfr. Vigouroux : La Bible et les découvertes modernes, 2^e éd.,

T. II, pp. 284, 285, et l'extrait de Beauplan, dans le Commentaire du Dr Pusey, in h. loc.

10. — *A facie ejus contremuit terra... cœli.* « Non quod locustarum tanta vis sit, ut possint movere cœlos et terram concutere: sed quod adversa patientibus præ terroris magnitudine cœlum ruere et terra fluctuare videatur ». S. Jérôme. D'après Keil, ces mots doivent surtout se rapporter à la venue de Jéhovah, qui va être décriée tout à l'heure. — *Sol et luna obtenebrati sunt.* Cfr. verset 2. V. de semblables descriptions, Is. L, 3; Jérém. iv, 28; Ezech. xxxii, 7; Mich. iii, 6. — *Stellæ retraxerunt splendorem suum.* Les nuages des sauterelles empêchent leur lumière d'arriver jusqu'à la terre. Ces lignes, dit Reuss, forment la transition entre la peinture... qui précède et l'application pratique qui va suivre. Elles expriment l'idée déjà énoncée plus haut que la calamité présente est le signe précurseur du jour du grand jugement, qui s'annonce naturellement aussi par des phénomènes terrestres et un tremblement de terre. Il est certain en effet, dirons-nous avec Keil, que ces mots annoncent quelque chose d'infinitement plus grand que l'obscurcissement de la lumière du ciel par des nuages orangeux. Cela devient évident par la comparaison avec les prédictions du jugement de Dieu sur la terre, Is. xiii, 10; Ezech. xxxii, 7, et avec les traits qu'emprunte N.-S. à cette description lorsqu'il annonce le dernier jugement, Matt. xxiv, 29; Marc. xiii, 24, 25. Cfr. aussi la poétique description d'un orage, dans Ps. xvii, 8.

11. *Dominus.* Le Seigneur paraît maintenant. — *Dedit vocem suam.* Cfr. iii, 16; Ps. xvii, 14. Le tonnerre est la voix de Dieu. — *Ante faciem exercitus sui.* Les sauterelles qu'il a envoyées. — *Quia multa sunt*

troupes sont innombrables, elles sont fortes, et elles accomplissent sa parole : car le jour du Seigneur est grand et terrible, et qui pourra le supporter ?

12. Maintenant donc, dit le Seigneur, convertissez-vous à moi de tout votre cœur, dans le jeûne, dans les larmes, et dans les gémissements.

13. Déchirez vos cœurs et non vos vêtements, et convertissez-vous au Seigneur votre Dieu, parce qu'il est bon et miséricordieux, patient et riche en grâce, et qu'il peut se repentir à propos de cette calamité.

multa sunt nimis castra ejus : quia fortia et facientia verbum ejus : magnus enim dies Domini, et terribilis valde, et quis sustinebit eum ?

Jerem. 20, 7 ; Amos 5, 18 ; Soph. 1, 15.

12. Nunc ergo, dicit Dominus : Convertimini ad me in toto corde vestro, in jejuniis, et in fletu, et in planctu.

13. Et scindite corda vestra, et non vestimenta vestra ; et convertimini ad Dominum Deum vestrum, quia benignus et misericors est, patiens et multæ misericordiæ, et præstabilis super malitia.

Ps. 85, 5 ; Jon. 4, 2.

nimis castra ejus. V. verset 2. — *Fortia et facientia verbum ejus.* LXX : ἔτι ἰσχυρὰ ἔργα τοῦ κυρίου αὐτοῦ. Ils sont puissants ceux qui exécutent ses ordres ; Cfr. Ps. cii, 20 ; cXLVIII, 3. Quand Dieu donne des ordres, il donne aussi la force nécessaire pour les accomplir. « Ante faciem hujus exercitus Dominus dat vocem suam : quoniam per verba scripturæ, per concionatores, per monitores terret sæpenumero homines seipsos amantes voluptatesque undique captantes, prædicatque magnam eis imminere calamitatem, et jamjam in potestatem esse venturos, nisi mature respiscant. Nec vero miremur hunc exercitum Dei dici, et facere verbum ejus, quando quidem Chaldæi, et Romani, quos avaritia, et ira et crudelitas ad bellum impellebant, exercitus Dei dicebantur quatenus eo juste permittente Judæos infestabant. Equo enim Dei judicio fit, ut qui legem Christi contemnit, ejusque sanguinem, et sacramenta vite turpitudine committit, in manus viliorem tradatur, et peccata per peccata puniantur, sicut ait Paulus : Propter quod tradidit illos Deus in desideria cordis eorum in immunditiam, ut contumelias afficiant corpora sua in semetipsis. Et postea : Tradidit illos Deus in reprobum sensum, ut faciant ea, que non conveniunt : repletos omni iniquitate, malitia, fornicatione, avaritia, nequitia, plebem invidiæ, homicidii, contentione, dolo, etc. ». Ribera. — *Magnus enim dies Domini.* Le jour du Seigneur, c'est-à-dire le jour où il prononce son jugement, est terrible ; Cfr. Os. II, 2 ; Amos, v, 18. LXX : ἔπιφανής αὐτοῦ ἡμέρα. — *Quis sustinebit eum ?* Avertissement aux Juifs pécheurs de ne pas offenser Dieu davantage. Cfr. Mal. III, 1.

12. — Un sincère retour au Seigneur et la pénitence peuvent encore empêcher que le jugement ne s'accomplisse, parce que Dieu est miséricordieux. — *Nunc ergo.* Litt. « Et encore maintenant ». Cfr. Jérém. xviii, 7, 8. — *Dicit Dominus.* יהוה אלהים. Ces mots sont comme le sceau de la promesse ; Dieu parle et il ne trompe jamais, Nomb. xxiii, 19 ; Cfr. Is. I, 24 ; Ps. xxxii, 4. — *Convertimini ad me.* Cfr. Os. xiv, 2. — *In toto corde vestro,* sérieusement et de bonne foi ; Deut. vi, 5 ; I Rois, vii, 7 ; Cfr. Jér. iii, 10. Dieu ne peut souffrir qu'un cœur soit partagé entre lui et les idoles ou les passions terrestres. — *In jejuniis, et in fletu, et in planctu.* Quelques critiques pensent qu'Isaïe, xxii, 12, a fait allusion à cet endroit de Joël. Mais ces mots sont trop communs dans l'ancien Testament pour qu'on puisse en tirer une conclusion de ce genre. « Animi pœnitentiam jejuniis et fletu, et planctibus indicat, ut nunc jejunantes postea saturemini, nunc fientes postea rideatis, nunc plangentes consolemini ». S. Jérôme.

13. — *Scindite corda vestra et non vestimenta vestra.* Que votre pénitence soit sincère et ne soit pas extérieure, se manifestant seulement par des signes, sans rien de réel ; Cfr. Deut. x, 16 ; Ps. L, 9 ; Rom. II, 28, 29. L'action de déchirer ses vêtements indiquait une émotion extraordinaire ; elle n'est pas mentionnée dans l'Écriture comme faisant partie d'un chagrin ordinaire ; elle ne se manifestait que dans un grand malheur, privé ou public ; Gen. xxxvii, 29, 34 ; xLIV, 13 ; Nomb. xiv, 6 ; Jos. vii, 6 ; Jug. xi, 35 ; I Rois, iv, 12, 25 ; II Rois, I, 2, 11 ; III, 31 ; xiii, 19, 31 ; xv, 32 ; III Rois, xxi, 27 ;

14. Quis scit si convertatur, et ignoscat, et relinquat post se benedictionem, sacrificium, et libamen Domino Deo vestro?

Jon. 3, 9.

15. Canite tuba in Sion, sanctificate jejunium, vocate cœtum.

Sup. 4, 4.

16. Congregate populum, sanctificate ecclesiam, coadunate senes, congregate parvulos et sugentes ubera : egrediatur sponsus de cubili suo, et sponsa de thalamo suo.

17. Inter vestibulum et altare plorabunt sacerdotes ministri Do-

14. Qui sait s'il ne reviendra pas pour pardonner et laisser après lui la bénédiction, pour offrir le sacrifice et la libation au Seigneur votre Dieu.

15. Sonnez de la trompette en Sion, ordonnez un jeûne sacré, convoquez l'assemblée.

16. Rassemblez le peuple, sanctifiez la communauté, réunissez les vieillards, amenez les enfants, même ceux qui sont à la mamelle. Que l'époux sorte de sa couche, et l'épouse de son lit.

17. Que les prêtres et les ministres du Seigneur pleurent entre

IV Rois. v. 7, 8; VI. 30; XI, 14; XVIII, 37; XIX, 1; XXII, 11, 19; Esdr. IX, 3, 5; Esth. IV, 1; Job. I, 20; II, 12; Jér. XLI, 5, — *Convertimini ad Dominum Deum vestrum.* Jérém. IV, 1; Os. XIV, 2, 3; Zach. I, 3; Mal. III, 7. — *Quia benignus et misericors est.* Paroles empruntées à l'Exode, XXXIV, 6; Cfr. Jon. IV, 2; Ps. CII, 8; CXLIV, 8. « *Quia magna peccata magna delebit misericordia.* ». S. Jérôme. — *Patiens et multæ misericordiæ.* Nomb. XIV, 18; Nah. I, 3; Ps. LXXXV, 5. — *Et præstabilis super malitia.* « *Præstabilis, id est, præstans, excellens, eminens super malitia. Id est, super ira, vindicta, punitione. q. d. Maior, potentior, fortior et omni ira et cupidine vincit, nec sinit se ab ea regi aut vinci, sed ipse ut dominus eam vincit, frenat et regit; cum hominibus ita fere instar leonæ dominetur iratis, eisque habenas rationis et imperii excutiat, imo vero illos quasi mancipia sibi obsequi et servire faciat. Ita præstabile pro præstante, seu excellente usurpat etiam Cicero, Gellius, et alii Latini.* ». Tirin. Litt. « *qui se repent du mal* », dont il a menacé le pécheur, si celui-ci revient à résipiscence. Le mal doit s'entendre ici du châtement annoncé pour ce péché. Cfr. II Rois, XXIV, 16; Jérém. XVIII, 8; Jon. IV, 2. Reuss traduit : « *pour qu'il se repente au sujet de cette calamité* »; sens qui paraît difficilement admissible. « *Ut si nos egerimus super peccatis penitentiam, et ipsum peniteat comminationis suæ, et mala que comminatus est nobis non inferat, nostræque mutatione sententiæ et ipse mutetur.* ». S. Jérôme.

14. — *Quis scit si convertatur.* Qui peut dire que Dieu ne reviendra pas sur les menaces qu'il a proférées et qu'il ne par-

donnera pas? Cfr. Jon. III, 9 et II Rois, XII, 22. Ces mots se rapportent à Dieu, et non pas à l'homme, comme l'ont cru certains commentateurs juifs, suivant le Targum. *Et ignoscat.* יָרַח, « *et qu'il se repente* » du mal dont il a menacé; V. verset 13. — *Et relinquat post se benedictionem.* S'il pardonne, Dieu ne permettra pas aux sauterelles de tout ravager; dans ce cas, à la suite de cette bénédiction, on pourra présenter à Dieu l'offrande et la libation, *sacrificium et libamen*; Cfr. I, 9, 13.

15. — *Canite tuba in Sion.* Le prophète répète l'appel à la prière qu'il a fait déjà entendre, verset 4. — *Sanctificate jejunium,* Cfr. I, 11; plus bas, verset 16; III, 9.

16. — *Congregate populum.* V. I, 14. — *Sanctificate ecclesiam.* Convoquez une assemblée du peuple où tous assisteront après s'être purifiés selon les rites, Exod. XIX, 10, 14. Que personne n'en soit excepté. — *Coadunate senes;* Cfr. I, 14. — *Parvulos et sugentes ubera.* Même ceux que leur âge rend incapables de se rendre compte des motifs de cette cérémonie devront y prendre part, parce que c'est la nation tout entière qui doit implorer Dieu et essayer de le fléchir; Cfr. Judith, IV, 7, 8. — *Egrediatur sponsus de cubili suo.* La joie privée doit disparaître dans l'allégresse générale; Cfr. Is. XXII, 12, 13. — *De thalamo suo.* יָרַח. Reuss traduit « *alcôve* », et ajoute : « *Ce terme devait être conservé dans la traduction parce qu'il se trouve dans l'original. On sait qu'il nous vient des Arabes par l'Espagne.* ».

17. — La supplication et le repentir de la nation entière doivent être présentés à l'Éternel par les prêtres et les médiateurs choisis par Dieu. — *Inter vestibulum.* יָרַח,

le vestibule et l'autel, et disent : Pardonne, Seigneur, pardonne à ton peuple, et ne laisse pas tomber ton héritage dans l'opprobre, en l'assujettissant au pouvoir des nations. Pourquoi les nations diraient-elles de nous : Où est leur Dieu ?

18. Le Seigneur a été touché de zèle pour son pays et il a pardonné à son peuple.

19. Le Seigneur a répondu et dit à son peuple : Je vous enverrai du

mini, et dicent : Parce, Domine, parce populo tuo, et ne des hereditatem tuam in opprobrium, ut dominantur eis nationes. Quare dicunt in populis : Ubi est Deus eorum ?

18. Zelatus est Dominus terram suam, et pepercit populo suo.

19. Et respondit Dominus, et dixit populo suo : Ecce ego mit-

le portique du temple. Voir Vigouroux, op. cit., T. III, p. 311, et non pas la cour des prêtres, où se préparaient les sacrifices, Ezéch. viii, 16, comme le pense Rosenmüller. — *Altare*. בִּזְבֹּחַ, l'autel des holocaustes, qui était immédiatement en face de la porte du temple. — *Plorabunt*. יִבְכּוּ, est un ordre donné aux prêtres de se lamenter devant Dieu à cause des péchés du peuple et des leurs. — *Sacerdotes ministri Domini*. V. 1, 9, 13. — *Parce... populo tuo*. Ces mots font partie des prières liturgiques de l'Église. — *Ne des hereditatem tuam in opprobrium*. Le peuple qui appartient spécialement à Dieu sera-t-il livré à la risée des nations ? Cfr. Exod. xxxii, 11, 12 ; Deut. ix, 26-29. En priant pour son salut temporel, Israël répond aux vœux et aux desseins de Dieu, car les païens détestent autant Jéhovah que son peuple et s'en prendraient au Seigneur qu'ils accuseraient d'impuissance s'il laissait dévaster son héritage. — *Ut dominantur eis nationes*. L'hébreu : לְבוֹשֵׁל בָּם גּוֹיִם, ne peut guère être traduit comme l'a fait S. Jérôme, après les LXX, et comme plusieurs modernes aussi l'ont rendu. Il est vrai, dit Keil, que Ps. cv, 41 ; Deut. xv, 6 ; Lam. v, 8, peuvent favoriser cette traduction ; mais si elle est possible grammaticalement, elle n'est pas requise par le parallélisme, comme le soutient Hengstenberg. בִּזְבֹּחַ, avec le ב signifiant servir de proverbe à quelqu'un. Cfr. Ezéch. xii, 23 ; xvii, 2 ; xviii, 2 ; même seul il est usité dans ce sens, Nombr. xxi, 27 ; Job. xvii, 6. D'ailleurs il est probable que Joel a une reminiscence de Deut. xxviii, 37, où Moïse non seulement menace le peuple de la transportation dans une terre étrangère, s'il s'éloigne de Dieu, mais encore lui prédit qu'il sera le proverbe et la fable des peuples au milieu desquels il sera déporté. Cfr. aussi le verset 19, III Rois, ix, 7, 8, et Jerém. xxiv, 9. Il semble donc

qu'il faut traduire : « pour être en moquerie parmi eux », les païens. — *Quare dicunt in populis*. De peur qu'on ne dise parmi les peuples ; Cfr. Exod. xxxii, 12 ; Ps. lxxviii, 40. — *Ubi est Deus eorum ?* « Quem sibi præsulem, quem defensorem esse jactabant ». S. Jérôme. Cfr. Ps. cxliii, 2 ; Mich. vii, 10. La prière finit donc par la raison la plus propre à amener Dieu à détourner son jugement.

II. Dieu promet d'éloigner le jugement et de répandre d'abondantes bénédictions. II, 18. — III, 21.

Ces promesses se rapportent au présent et à l'avenir. Dans la première partie, II, 18-27, qui se rapporte au présent et aux temps qui suivront immédiatement, la destruction des sauterelles, le don d'un précepteur de justice, une pluie abondante et utile pour les moissons sont promis. Vient dans une seconde partie, II, 28 ; III, 21, la promesse d'une bénédiction plus élevée qu'amènera la venue de l'Esprit de Dieu sur toute chair, l'annonce du jugement sur les nations hostiles à Israël, celle de la délivrance perpétuelle et de la bénédiction de l'église de Dieu.

1^o — Promesses immédiates, II, 18-27.

18. — *Zelatus est Dominus terram suam*. A la suite de cette prière, l'Éternel s'inquiète de son héritage, qu'il a paru oublier et qu'il a laissé en proie au fléau. Le prophète suppose que les vœux du peuple sont accomplis et il parle comme d'une réalité de ce qui n'est qu'une promesse et une espérance. — *Pepercit populo suo*. Cfr. Amos, vii, 2, 6.

19. — *Et respondit*. Dieu répond aux prières du peuple par les promesses dont nous avons déjà parlé. — *Frustrum, vinum et oleum*. v. 1, 10-21. — *Et replebimini eis*. C'est la contre-partie de I, 16, 18 ; Cfr. aussi verset 26. — *Non dabo vos ultra opprobrium...* Ces derniers mots son-

tam vobis frumentum, et vinum, et oleum, et replebimini eis : et non dabo vos ultra opprobrium in gentibus.

20. Et eum, qui ab aquilone est, procul faciam a vobis ; et expellam eum in terram inviam et desertam ; faciem ejus contra mare orientale, et extremum ejus ad mare novissimum ; et ascendet foetor ejus, et ascendet putredo ejus, quia superbe egit.

la réponse à la prière du verset 17. Toutes les promesses de Dieu, dit Pusey, sont conditionnelles et supposent la fidélité de l'homme. Cette promesse suppose aussi la fidélité d'Israël.

20. — *Eum, qui ab Aquilone est.* צפוני. Ce mot a été expliqué de trois manières différentes. 1^o Keil, Wunsche, Forsyth, etc., le traduisent comme les anciennes versions par « le Septentrional ». Les sauterelles viennent en général, il est vrai, du Sud pour envahir la Palestine ; elles arrivent du désert d'Arabie. Mais la remarque faite par S. Jérôme : « greges locustarum magis Auster quam Aquilo consuevit adducere », montre que cette règle n'est pas sans exceptions. En Arabie, ajoute Keil, Niebuhr vit des armées de sauterelles venir du Sud, de l'Ouest, du Nord et de l'Est. Leur séjour n'est point confiné au désert d'Arabie ; on les trouve dans tous les déserts de sable, et Niebuhr vit sur la route de Mossoul à Nisibe un large espace de terrain complètement couvert de jeunes sauterelles. On les rencontre aussi dans le désert de Syrie : de là, leurs bandes peuvent être facilement poussées en Palestine par un vent du Nord-Est, sans avoir à traverser les montagnes du Liban. L'armée des sauterelles peut donc être appelée septentrionale. 2^o S. Jérôme, Pusey, etc., donnent à ce mot un sens allégorique. Dieu, dit Pusey, ne parle pas de la sauterelle elle-même, car elle ne peut être appelée septentrionale, puisqu'en Palestine elle vient toujours du Sud. Il s'agit donc des Assyriens, qui attaquent la Judée par le Nord. 3^o Ewald, Hitzig, Schmoller, Meier, Reuss cherchent l'explication de la difficulté dans une nouvelle traduction du mot צפוני. « Septentrional », dit Ewald, est une dénomination intelligible. Le mot ne peut pas signifier que les sauterelles viennent du Nord, puisque, comme on le sait, elles arrivent généralement du Sud dans ces régions. Si l'on garde la vocalisa-

tion massorétique « zephoni », nous devons supposer que le septentrional est une expression proverbiale pour barbare, sauvage (ce qui n'est pas probable chez les hébreux de cette période). Comme les sauterelles sont considérées comme une armée bien disciplinée, on peut être amené à une autre vocalisation « ziphoni », l'homme de l'armée, de la racine צפ, qui, en arabe et araméen a le sens de ranger, mettre en bataille. Mais, continue Ewald, j'ai prouvé dans l'Histoire d'Israël, T. II, pp. 12, 69, que « zephon », mot différent « de zaphon » signifie le Typhon ; il faut donc traduire ce passage par le Typhonien, ou l'Infernal. C'est la traduction la plus probable, puisque les sauterelles venaient du désert d'Égypte. Dans l'Apocalypse aussi les sauterelles viennent de l'enfer. Nous laissons au lecteur à choisir entre ces explications qui toutes ont des autorités puissantes en leur faveur ; mais on nous permettra d'avouer que la troisième nous sourit davantage ; la deuxième est impossible d'après ce que nous avons vu plus haut, I, 4 ; II, 5, 9, 11.

20. J'écarterais loin de vous celui qui vient de l'aiglon, je le chasserai dans une terre déserte et inexplorée : sa tête sera vers la mer d'orient, et son extrémité vers la mer la plus reculée. Son odeur montera et sa puanteur s'élèvera, parce qu'il a agi avec orgueil.

tion massorétique « zephoni », nous devons supposer que le septentrional est une expression proverbiale pour barbare, sauvage (ce qui n'est pas probable chez les hébreux de cette période). Comme les sauterelles sont considérées comme une armée bien disciplinée, on peut être amené à une autre vocalisation « ziphoni », l'homme de l'armée, de la racine צפ, qui, en arabe et araméen a le sens de ranger, mettre en bataille. Mais, continue Ewald, j'ai prouvé dans l'Histoire d'Israël, T. II, pp. 12, 69, que « zephon », mot différent « de zaphon » signifie le Typhon ; il faut donc traduire ce passage par le Typhonien, ou l'Infernal. C'est la traduction la plus probable, puisque les sauterelles venaient du désert d'Égypte. Dans l'Apocalypse aussi les sauterelles viennent de l'enfer. Nous laissons au lecteur à choisir entre ces explications qui toutes ont des autorités puissantes en leur faveur ; mais on nous permettra d'avouer que la troisième nous sourit davantage ; la deuxième est impossible d'après ce que nous avons vu plus haut, I, 4 ; II, 5, 9, 11.

— *In terram inviam et desertam*, le désert d'Arabie ou d'Égypte. — *Faciam ejus*. La tête de ses colonnes, ce que les Grecs appellent πρόσωπον. — *Contra mare Orientale*. Elle sera précipitée dans la mer Morte ; Cfr. Exéch. XLVII, 18 ; Zach. XIV, 8. — *Extremum ejus*, l'arrière-garde, les derniers bataillons. — *Ad mare novissimum*, la Méditerranée, Cfr. Deut. XI, 24. Cette dispersion des sauterelles en trois directions n'aura pas lieu au même moment, car les trois vents qui l'opéneraient ne peuvent souffler en même temps ; c'est une peinture de la destruction rapide et totale qui les attend. L'explication d'Hitzig pour lequel « Facies » et « extremum » désignent l'est et l'ouest de l'armée des sauterelles qui couvre tout le pays et est chassée du nord au sud, ne peut être acceptée. Rien de mieux constaté que la submersion des sau-

21. Terre, cesse de craindre, tressaille d'allégresse, réjouis-toi, parce que le Seigneur va faire de grandes choses.

22. Ne craignez plus, animaux des champs, parce que les belles prairies vont reverdir, les arbres porter leur fruit, les figuiers et les vignes pousser avec vigueur.

23. Et vous, fils de Sion, soyez dans l'allégresse, réjouissez-vous

21. Noli timere, terra, exulta et letare : quoniam magnificavit Dominus ut faceret.

22. Nolite timere, animalia regionis : quia germinaverunt speciosa deserti, quia lignum attulit fructum suum, ficus et vinea dederrunt virtutem suam.

23. Et, filii Sion, exultate, et lætami in Domino Deo vestro : quia

terelles dans des lacs ou des mers. Sans citer Plin., Hist. nat. xi, 29, il suffira de rappeler ce que dit S. Jérôme : « Etiam nostris temporibus vidimus agmina locustarum terram texisse Judæam, quæ postea... vento surgente, in mare primum et novissimum præcipitata sunt. — *Ascendet fœtor ejus, et... putredo ejus.* Citons encore S. Jérôme. « Cumque littora utriusque maris acervis mortuarum locustarum, quas aquæ evomebant, impleverunt, putredo eorum et fœtor in tantum noxius fuit ut aerem quocumque corrumpere, et pestilentia tam jumentorum quam hominum gigneretur. » C'est ce que Volney, op. cit., T. II, p. 21, atteste aussi : « Quant aux vents du sud et du sud-est, ils chassent violemment les nuages de sauterelles sur la Méditerranée, et ils les y noient en si grande quantité, que lorsque leurs cadavres sont jetés sur le rivage, ils infectent l'air pendant plusieurs jours à une grande distance ». — *Quia superbe egit.* Le poète attribue aux sauterelles les passions humaines : en punition de l'orgueil que leur force irrésistible leur a fait concevoir, elles périront ignominieusement. L'hébreu « car il a fait de grandes choses » est rapporté à Dieu par plusieurs commentateurs qui suivent les LXX : ἡ γὰρ ἐπέδειξε τὴν ἐργασίαν αὐτοῦ. Ribera donne une interprétation allégorique de tout ce passage que nous reproduisons :

« Diximus hæc omnia allegorice de bonis per Christum afferendis prædicta esse ; tunc enim datus erat fidelibus, et dedit frumentum, vinum, et oleum, id est magnam copiam omnium spiritualium donorum, et repleti sunt eis : inde legimus toties Apostolos, et eorum discipulos repletos fuisse Spiritu sancto. Nec dedit nos ultra opprobrium in gentibus, quoniam nunquam demones de populo Christiano triumphare poterunt. Eum qui ab Aquilone est, id est, diabolus, hostem generis nostri, procul fecit a nobis, quia princeps mundi ejectus est foras, et ita vires adversus credentes amisit, ut

ledere eos non possit, nisi volentes, et impleatur, illud psalm. 90 : Super aspideum et basiliscum ambulabis, et conculcabis leonem et draconem. Et Paulus ait : Deus autem pacis conterat Satanam sub pedibus vestris velociter. Expellit eum in terram desertam et iniviam : quia immundus spiritus, cum exierit ab homine, ambulat per loca arida, quærens requiem : Facies ejus contra mare Orientale, etc., id est, tam ipse, quam ejus socii, et milites fugati, et correpti timore Christi in hominibus regnantis per totam Galilæam vagabuntur, per terram transmigrationis, per Ecclesiam, ut quaerant quo se recipiat. Sed vincetur a sanctis, et tandem in fine sæculi, quia superbe egit in Creatorem suum, jacebit ita ut neminem ledere queat, sed ascendat ejus fœtor et putredo, id est, nota sit omnibus ejus malitia, et ab omnibus rideatur, sicut victorum cadavera cum voluptate spectantur a victoribus. Eadem figura dictum est Isai. : Et egredientur (scilicet sancti) et videbunt cadavera virorum, qui prævaricati sunt in me. Et vermis eorum non morietur, et ignis non extinguetur, et erunt usque ad satietatem visionis omni carni. Haque in hac allegoria loquitur Joel de diabolo, perinde ac si homo esset, et exercitum duceret ».

21. — La promesse est encore fortifiée par les invitations à se réjouir que prononce maintenant le prophète. — *Noli timere, terra.* Le pays n'a plus rien à craindre. — *Exulta et letare*; verset 23; Soph. III, 14. — *Quoniam magnificavit Dominus ut faceret.* Litt. « Car Dieu a fait de grandes choses ». Cfr. I Rois, XII, 21; Is. XXVIII; Ps. CXXV, 2, 3.

22. — *Nolite timere, animalia regionis.* Contre-partie de I, 18, 20. — *Germinaverunt speciosa deserti.* Cfr. I, 19, 20. אֲשֶׁר יִשְׂרָאֵל, au cal, ne se trouve qu'ici; l'hiiphil se lit, Gen. I, 11. — *Virtutem suam*, leurs fruits; Cfr. une expression semblable, Gen. IV, 12.

23. — *Filii Sion*, les habitants de Jérusalem, et par extension tous ceux de la Palestine,

dedit vobis doctorem justitiæ, et descendere faciet ad vos imbrem matutinum et serotinum, sicut in principio.

24. Et implebuntur aræ frumento, et redundabunt torcularia vino et oleo.

dans le Seigneur votre Dieu, parce qu'il vous a donné un docteur de justice, et qu'il fera descendre sur vous des pluies d'automne et de printemps comme autrefois.

24. Vos aires seront pleines de blé, et vos pressoirs regorgeront de vin et d'huile.

-- *Lætamini in... Deo vestro.* Cfr. Ps. xxxi, 11. — *Doctorem justitiæ.* הַבַּיִתָּה לַצְדִּיקָה. Ces mots ont été traduits de deux manières différentes. Kimchi, Rosenmüller, Ewald, Reuss, etc., traduisent « la pluie d'automne en bonne mesure ». S. Jérôme, la plupart des commentateurs, Keil traduisent d'une manière tout autre : « Le précepteur (ou le docteur) de justice ». Le contexte semble bien opposé à cette manière de traduire. Voici comment Keil justifie le sens qu'il admet. Quoique sans aucun doute « Moreh » soit entendu dans les derniers mots de ce verset, dans le sens d'une pluie printanière, partout ailleurs cette pluie est appelée « yoreh ». Deut. xi, 14; Jér. v, 24; car Ps. lxxxiii, 7, ne peut être invoqué ici puisque sa signification est discutée. Par conséquent on peut penser que Joël a employé « Moreh », pluie printanière, par allusion à Hamoreh, le précepteur, le docteur, qui se trouve ici. Cette traduction n'est pas seulement favorisée par l'article, mais elle est pleinement confirmée par le mot suivant לַצְדִּיקָה, qui est tout à fait inapplicable à la pluie : on ne peut en effet le traduire « dans une juste mesure », ou au « temps propre » ou « d'une manière convenable », parce qu'il n'est usité que dans le sens de justice, et n'est jamais employé sensu physico, ni II Rois, xix, 29; Neh. ii, 20, ni Ps. xxii, 3; Lev. xix, 36. Ewald et Umbreit, qui reconnaissent l'impossibilité de le traduire ainsi, regardent la pluie, le premier comme un signe que le peuple est de nouveau adopté par la justice de Dieu, le second comme une manifestation de la justice éternelle et de la grâce féconde. Mais, sans chercher même si ces manières de voir sont d'accord avec la doctrine de l'Écriture, elles ne sont nullement applicables ici : le peuple n'a jamais en effet mis en doute la révélation de la justice de Dieu, il ne lui a pas demandé d'être justifié; il a surtout fait appel à la compassion et à la grâce divines, parce qu'il a conscience de son péché et de sa faute, et il demande à être épargné et à n'être point détruit, versets 13, 17. Par le précepteur de justice, il ne faut pas entendre, avec Hoffmann, le

prophète Joël, ou, avec Abarbanel, directement le Messie, ni, avec Hengstenberg, le maître idéal, comprenant l'ensemble de tous les envoyés de Dieu, encore qu'il y ait un fond de vérité dans toutes ces suppositions. Une allusion directe ou exclusive au Messie s'éloigne trop du contexte, puisque les versets 21-23 traitent des bénédictions ou des dons de Dieu, qui furent distribués au peuple à cette époque. Puis, dans ce verset 23, l'envoi de la pluie est représenté, sinon comme la conséquence de l'envoi du docteur de justice, du moins comme un événement contemporain. Ces circonstances favorisent en apparence l'application de l'expression du prophète Joël. Néanmoins il n'est pas probable que Joël se décrive lui-même comme le précepteur de justice, ou parle de sa mission au peuple comme d'une occasion de réjouissance. Sans doute il a exhorté le peuple à revenir au Seigneur, à faire pénitence afin d'appeler sa miséricorde, et par suite il a obtenu le retour de la pluie et de la fertilité; mais ses exhortations n'eussent pas eu de résultat si le peuple n'eût été auparavant instruit par Moïse, par les prêtres et par d'autres prophètes. Tous ces précepteurs de justice sont compris dans ce mot « hammoreh ». Mais cela n'exclut pas une référence au Messie, que Moïse a déjà signalé comme le prophète que Dieu enverrait et qu'on devrait écouter, Deut. xviii, 18, 19. Le Messie sera l'accomplissement final de cette promesse. Cette vue répond au contexte. — *Imbrem matutinum.* בַּיּוֹרָה est la pluie qui tombe lorsque le grain vient d'être semé, et qui le fait lever et pousser. — *Serotinum.* בַּלְבָּקוּיָה est la pluie qui fait grossir le grain avant qu'il arrive à maturité; Cfr. Deut. xi, 14. — *Sicut in principio.* La Vulgate traduit d'après les LXX : ἀλλὰ ἐμπροσθεν; mais בְּרִאשׁוֹן veut dire au premier temps, c'est-à-dire dès que ce sera nécessaire, ou suivant l'opportunité. Cfr. Ezéch. xxix, 17; xlv, 28.

24. — *Implebuntur aræ frumento;* Cfr. I, 10, 17. — *Redundabunt.* הַשִּׁיקוּי, qu'on ne trouve qu'ici et iii, 18. — *Torcularia.* הַיִּקְבִּים, les cuves où l'on recoit le vin au sortir du pressoir; Cfr. Is. xvi, 10. —

25. Je vous récompenserai pour les années qu'ont dévorées la sauterelle, le ver, la nielle et la chenille, mon armée puissante que j'ai envoyée contre vous.

26. Vous vous nourrirez et vous vous rassasierez, et vous bénirez le nom du Seigneur votre Dieu, qui a fait des merveilles pour vous, et mon peuple ne retombera jamais dans la détresse.

27. Vous saurez alors que c'est moi qui suis au milieu d'Israël, que moi, je suis le Seigneur votre Dieu, et qu'il n'y en a pas d'autre. Et mon peuple ne tombera plus jamais dans la détresse.

28. Et après je répandrai mon esprit sur toute chair : vos fils et vos filles prophétiseront, vos vieillards auront des songes, et vos jeunes gens des visions.

25. Et reddam vobis annos, quos comedit locusta, bruchus, et rubigo, et eruca; fortitudo mea magna quam misi in vos.

26. Et comedetis vescentes, et saturabimini: et laudabit nomen Domini Dei vestri, qui fecit mirabilia vobiscum, et non confundetur populus meus in sempiternum.

27. Et scietis quia in medio Israel ego sum: et ego Dominus Deus vester: et non est amplius: et non confundetur populus meus in æternum.

28. Et erit post hæc: Effundam spiritum meum super omnem carnem: et prophetabunt filii vestri, et filiæ vestræ: senes vestri somnia somniabunt, et juvenes vestri visiones videbunt.

Is. 44, 3; Act. 2, 17.

Vino et oleo. V. verset 10; Cfr. Prov. III, 10.

25. — *Reddam vobis annos*. Je vous donnerai une compensation pour ces années. — *Locusta... et eruca*. V. la note sur 1, 4. — *Fortitudo mea magna...* Cette armée, V. versets 2, 11, terrible des sauterelles envoyée par Dieu pour châtier Israël.

26. — *Comedetis vescentes*. Hébraïsme pour : vous mangerez. *Saturabimini*. — V. verset 19. — *Et laudabit nomen... Dei vestri*. V. Is. LXII, 9. — *Qui fecit mirabilia vobiscum*, soit en vous châtiant, soit en vous prodiguant ses bienfaits; Zach. 1, 6: Nomb. x, 32. — *Non confundetur populus meus in æternum*. V. plus haut, versets 17 et 27.

27. — *Et scietis*, par les bienfaits dont je vous ai comblés; Cfr. III, 17. — *Quia in medio Israel ego sum*. Dieu est présent au milieu de son peuple et ne l'abandonne pas. Cfr. Deut. xxxi, 17; Os. xi, 9. — *Ego Dominus Deus vester*. V. Os. XIII, 4. — *Et non confundetur...* versets 17, 26.

2* — Promesses de bénédictions plus grandes.
II, 28-III, 21.

Les cinq versets suivants forment un chapitre, le 3^e, dans les bibles hébraïques. Ils ont été l'objet de commentaires spéciaux de F.-G. Droebe, Comparatur Joelis de effusione spiritus sancti vaticinium cum petrina ejusdem Vaticinii interpretatione, Wittenberg, 1782, 1783, in-4, et de T.-C.

Tychsen, Illustratio Vaticinii Joelis, c. III, Gœttingue, 1788, in-4.

Comme le dit Nicolas de Lyre après Saadias, et comme le reconnaissent la plupart des interprètes modernes, cette prophétie se rapporte au temps du Messie. Il n'y a pas du reste à douter de son accomplissement lors de la Pentecôte et des premières prédications des apôtres. « De Pentecoste ergo Christianorum et subsecutis temporibus hunc locum accipiendum esse patet, non solum ex omnibus SS. Patribus, Doctoribus et interpretibus, sed etiam ex Rabbinis a Lyrano et Galatino citatis. Et omne dubium tollit S. Petrus Apostolus, qui Act. 1, 17, eundem locum de tempore illo exponit, vocatque dies novissimos, quia nulla alia temporum, religionis vel legis mutatio erit post tempora vel post legem Messie. Porro non sola dona Spiritus sancti, vel donorum incrementa sed ipsamet quoque Spiritum sanctum justis infundi in animam, ita ut eam per se impleat, possideat, sanctificet, patet ex Scripturis passim, inquit Cornelius a Lapide, et fuse prolixèque inter alios docet Leonardus Lessius ». Tirin.

28. — *Et erit post hæc*. Dans les temps à venir, et ici en particulier à l'époque du Messie. « LXX: μετὰ ταῦτα, pro quo Petrus Act. II, 17, ἐν ταῖς ἐσχάταις ἡμέραις dixit, quocum Kimchi convenit qui h. l. אהרי-כן idem

29. Sed et super servos meos et ancillas et diebus illis effundam spiritum meum.

30. Et dabo prodigia in caelo, et in terra, sanguinem, et ignem, et vaporem fumi.

31. Sol convertetur in tenebras, et luna in sanguinem, antequam

29. Et en ces jours je répandrai mon Esprit sur mes serviteurs et sur mes servantes.

30. Je ferai des prodiges dans le ciel et sur la terre, du sang, du feu, et des tourbillons de fumée.

31. Le soleil se changera en ténèbres, et la lune en sang, avant

esse affirmat quod בההרית הוימים, extrema aetate, qua formula tempora messiana intelligi vel patet ex Jes. II, 2 ». Rosenmüller. Ackermann, tout en convenant que le temps de la fondation du christianisme est bien indiqué ici, fait remarquer que les formules qu'on vient de lire ne désignent pas toujours l'époque du Messie. — *Effundam.* אִשְׁפֹּךְ. « Verbum effusionis ostendit muneris largitatem ». Rosenm. — *Spiritum meum.* L'Esprit de Dieu, par qui tout sur la terre correspond à la volonté céleste. — *Super omnem carnem.* Sur tous les hommes, à quelque nation qu'ils appartiennent : Cfr. Is. LXVI, 23; Ps. CXLIV, 21. — *Prophetabunt filii vestri et filiae vestrae.* « Quando et quomodo propheta haec fuerit impleta, constat ex Act. II. et I. Cor. 14. Nempe impleta est tempore novi testamenti. Etenim tametsi tempore veteris legis multi fuerint prophetae, et illius temporis propria videantur esse prophetiae, ut pote predictiones de Christo venturo, unde illud Luc. XVI. *Lex et prophetae usque ad Joannem, tamen tempus novae legis magis fuit propheticum, quoad revelationem mysteriorum fidei; generaliter, quoad intelligentiam omnium scripturarum, et precedentium prophetiarum. Tum etiam constat hujusmodi prophetas fuisse multo plures tempore novi Testamenti, quam veteris, ut patet I Corinth. XIV. Etenim in sola Corinthiorum Ecclesia erant tam multi prophetae, ut oporteret ordinem loquendi, et prophelandi inter eos constituere; sicut ex eodem loco patet. Adde quod unius Philippi diaconi quatuor filiae virgines essent prophetissae. Quam multos ergo existimandum est fuisse in tot Ecclesiis Judaeorum et gentium ». Estius. — *Senes vestri somnia somniabant.* Répétition de la promesse précédente. Souvent Dieu a révélé sa volonté au moyen des songes, II Rois, VII, 3; Dan. IV, 1; VII, 1; Zach. I, 8. Les grâces de la révélation divine seront accordées à tous, quel que soit leur âge. Il ne faut pas, avec Tychsen, voir de mystère dans ce que le prophète dit des songes des vieillards et des visions des jeunes gens. Comme Castro le fait justement remarquer, ces mots désignent seu-*

lement l'universalité des dons de Dieu.

29. — *Super servos meos et ancillas.* L'ancien Testament n'offre pas d'exemple d'un esclave qui ait reçu le don de prophétie. Ces mots désignent ici les gentils qui croiront en Dieu, ou bien tous ceux qui auront reçu le baptême. Ils restreignent peut-être, en les expliquant, les mots « omnem carnem » du verset précédent. En tous cas il s'agit des enfants de Dieu, que la Rédemption a rendus libres et capables de reconnaître la vérité. Les pharisiens refusaient à la foule la connaissance de la loi, Jean, VII, 49; les chrétiens sont tous égaux devant l'Evangile. — *In diebus illis.* V. le verset 28.

30. — *Dabo prodigia.* Le Seigneur fait connaître les signes du dernier jugement. C'est, dit Menochius, comme s'il disait : Quand j'aurai envoyé l'Esprit-Saint, il n'y aura plus de loi à attendre, mais il faudra recevoir celle qu'auront annoncée les apôtres. Après l'effusion de l'Esprit-Saint, il n'y aura plus qu'à se soumettre à la loi ou à craindre le jugement divin. Cfr. S. Paul aux Hébreux. — *In caelo et in terra.* Cfr. Matth. XXIV, 29; Marc, XIII, 24; Luc, XXI, 41, 25. — *Sanguinem et ignem.* Les guerres extérieures et intestines qui doivent terrifier les derniers jours de l'humanité semblent prophétisées dans ces paroles. S. Chrysostôme, Pusey, etc., voient ici la ruine de Jérusalem. Les poètes et les historiens classiques signalent de la même façon les désastres dont l'humanité a été accablée. V. Tite-Live, Hist., XXII, 1; Claudien, In Eutr. I; Lucain, Phars. I, 524 et suiv., qui s'exprime ainsi :

Superique minaces

Prædigijs terras impleverunt aethera, pontum.
Ignotæ obscuræ viderunt sidera noctes,
Ardentemque polum flammis, caeloque volantes
Obliquas per inane faces, crinemque timendi
Stellas, et terris mutantem regna cometen.
Fulgura fatali micuerunt crebra sereno,
Et varias ignis denso dedit aere formas.

— *Vaporem fumi,* תִּבְרוֹת עָפָן, Cant. III, 6, qui peut signifier les colonnes de fumée, produites par l'incendie des villes et des bourgs. LXX : ἀπὸ δὲ καπνῶδ.

31. — *Sol convertetur in tenebras.* Des

que vienne le grand et terrible jour du Seigneur.

32. Et alors, quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé, car le salut sera, comme le Seigneur l'a dit, sur la montagne de Sion et dans Jérusalem, et pour les restes que le Seigneur aura appelés.

veniat dies Domini magnus, et horribilis.

Supr. 2, 10; *Matth.* 24, 29; *Luc.* 21, 25; *Act.* 2, 20.

32. Et erit : Omnis qui invocaverit nomen Domini. salvus erit : quia in monte Sion, et in Jerusalem erit salvatio, sicut dixit Dominus, et in residuis, quos Dominus vocaverit.

Rom. 10, 13.

délipses de soleil, qui, aux yeux des anciens, annoncent toujours de grands malheurs :

Sed etiam extincto miseratus Casare Romam,
Cum caput obscura nitidum ferrugine textit,
Impiaque æternam timerunt sæcula noctem.

Virgile, *Georg.* 1, 466 et suiv.

— *Luna in sanguinem.* La lune, ne recevant plus les rayons du soleil, ne donnera plus de clarté. Ovide, *Métamorph.* xv, 785, dit de même :

Sarsi lunares sa guine curcus.

— *Antequam veniat...* Ce sont donc bien là les signes précurseurs du jugement. Cfr. II, 2, 10, III, 14; Is. XIII, 10; XXXIV, 4; Jér. IX, 23; Ezéch. XXXII, 1-8; Amos, VIII, 9; Matt. XXIX, 29; Marc. XIII, 24; Luc. XXI, 25. — *Dies Domini magnus et horribilis.* Ce jour sera solennel pour toute l'humanité et terrible pour les pécheurs et les impies. On a interprété cette phrase de cinq manières différentes, on peut les voir dans Rosenmüller.

32. — *Omnis qui invocaverit nomen Domini salvus erit.* Personne ne pourra échapper au jugement qu'en reconnaissant la divinité de Jésus-Christ et en l'invoquant. Cfr. III Rois, XVIII, 24, 36; Is. LXIV, 6; LXV, 1; Zach. XIII, 9; Ps. LXXXVIII, 6. — *In monte Sion et in Jerusalem erit salvatio.* Le mont Sion et Jérusalem ne sont pas mentionnés ici comme étant la capitale du royaume de Juda, mais, selon leur signification spirituelle, comme l'endroit où le Seigneur trône dans son sanctuaire au milieu de son peuple, c'est-à-dire comme le siège du royaume de Dieu, et par conséquent l'Eglise de Jésus-Christ. — *Erit salvatio,* la réunion de ceux qui auront été sauvés. — *Sicut dixit Dominus.* Cfr. Is. IV, 3. — *In residuis.* Pour Ackermann, etc., ce sont les chrétiens qui, en fuyant à Pella,

éviteront les malheurs du siège de Jérusalem. D'après Menochius, les juifs qui, à la fin du monde, se convertiront, et, par leur retour à l'Eglise, ne seront pas compris dans la condamnation du dernier jugement. — *Quos Dominus vocaverit.* Ceux qui se seront convertis au Christ, peut-être les Gentils, Rom. II, 26.

Il y a une grande diversité, dit Keil, dans les opinions relatives à l'accomplissement des versets 30-32. Grotius, Turretius et les Sociniens y voient l'annonce de la destruction de Jérusalem par les Chaldéens; S. Ephrem, etc., pensent qu'il y est question des jugements qui atteindront les ennemis du peuple de Dieu, peu après le retour de la captivité de Babylone; Tertullien, Théodore, Crusius les appliquent au jugement dernier; S. Chrysostôme hésite entre la destruction de Jérusalem ou le dernier jugement. De toutes ces vues, celles qui se rapportent à des événements arrivés avant l'ère chrétienne, sont inconciliables avec le texte, puisque le jour du Seigneur ne doit venir qu'après la descente du Saint-Esprit. Les prodiges qui accompagnent la mort du Sauveur, — c'est le sentiment de S. Jérôme, — et la réception de l'Esprit de Dieu par les apôtres, ne peuvent guère être mentionnés ici. Il semble qu'il doit s'agir du jour du Seigneur tel qu'il se manifeste d'abord dans la destruction des juifs, après qu'ils ont rejeté le Sauveur, puis dans celle de l'empire romain, et enfin dans la ruine qui tombe successivement sur toutes les puissances du monde, jusqu'à ce que tous les ennemis de Dieu soient anéantis. Cfr. III, 2.

CHAPITRE III.

Nouvelle prédiction du jugement sur le monde (5 1-3). — Ce jugement est motivé par l'hostilité que les nations voisines de Juda lui ont manifestée (5 4-8). — Accomplissement du jugement sur tous les païens (5 9-17). — Bénédiction promise à la Terre-Sainte, et malédiction réservée aux païens (5 18-21).

1. Quia ecce in diebus illis et in tempore illo, cum convertero captivitatem Juda et Jerusalem.

2. Congregabo omnes gentes, et deducam eas in vallem Josaphat : et disceptabo cum eis ibi super populo meo, et hereditate mea Israel, quos disperserunt in nationibus, et terram meam dividerunt.

1. Car, voyez, en ces jours et en ce temps, quand j'aurai ramené les captifs de Juda et de Jérusalem.

2. J'assemblerai toutes les nations, et je les amènerai dans la vallée de Josaphat, et là j'entrerai en jugement avec eux, à cause de mon peuple et d'Israël mon héritage, qu'ils ont dispersé parmi les nations, et à cause de mon pays qu'ils ont divisé.

CHAP. III (IV en hébreu). — 1. — La description du jour du jugement divin, prédit II, 31, commence maintenant. — *Ecce*. הנה. Particule destinée à appeler l'attention sur le fait annoncé, qui est nouveau et important. — *In diebus illis*, V. la note finale du chap. II. — *Et in tempore illo*. Selon Menochius et Tirin, à la fin du monde, aussitôt après la persécution de l'antechrist. — *Cum convertero captivitatem Juda et Jerusalem*. Faut-il voir ici, avec les auteurs qu'on vient de citer, une prédiction de la conversion des juifs à la fin du monde ? Ou bien la prophétie a-t-elle en vue des temps moins éloignés ? *שׂוּבוּ אֵלַי שְׁבוּיֵי* est une expression que nous avons déjà rencontrée, Os. VI, 11. Elle n'a pas non plus ici le sens de ramener les exilés ou les captifs ; son sens est plus général, c'est une « restitutio in integrum » qui renferme, il est vrai, le retour des exilés, mais qui indique aussi leur élévation à un nouvel et plus haut état de gloire, dépassant leur ancien état de grâce. Rosenmüller et Ackermann voient dans ces mots une prophétie du retour des Juifs vexés et opprimés par les Tyriens, les Philistins, les Égyptiens, les Luthéens, versets 4 et 19. Pour S. Jérôme comme on l'a déjà indiqué, il s'agit d'une époque postérieure à la Rédemption.

2. — *Congregabo omnes gentes*. Toutes les nations ennemies des Juifs, ou le genre humain tout entier. L'interprétation dé-

coule nécessairement du sens que l'on a adopté pour le verset 1. — *Deducam eas*. Je les ferai descendre dans un lieu de jugement et de supplice. Dent. XXI, 4 ; Jérém. LI, 40. — *In vallem Josaphat*. Josaphat est-il un nom propre ou un nom symbolique ? Question très controversée ; S. Jérôme, Rupert, Castro, dom Calmet, Rosenmüller, Reuss penchent pour cette seconde hypothèse. La vallée dont il est question ici est si amplement une vallée quelconque où Dieu jugera les ennemis de son peuple. Ewald, après Abou Ezra, Hoffmann, pense que c'est une vallée non éloignée de Jérusalem, où Josaphat gagna une grande victoire, II Paral. XX, 26 ; mais, suivant lui, le prophète ne veut pas rappeler seulement le souvenir du roi victorieux, il veut surtout faire penser au jugement de Jéhovah qui ne peut tromper. D'après Tirin, Keil, etc., cette vallée de Josaphat, *יַדְיָשָׁפָט*, « Jéhovah juge », ne peut être la vallée dont parle Ewald, et qui reçut le nom de bénédiction, à cause de la fête d'actions de grâces que Josaphat y célébra après sa victoire, II Paral. XX, 22-26. Ce ne peut être non plus, comme le veut Kliefoth, la plaine de Jezreel, ou, comme le pense dom Calmet, celle de Gabbata auprès du mont Carmel. L'endroit où Josaphat remercia Dieu était situé dans le voisinage des ruines de Bereikût, qui ont été découvertes par Wolcott. D'un autre côté, la vallée de Josaphat doit être indubitablement cherchée, d'après ce chapitre, com-

3. Ils ont jeté le sort sur mon peuple, ils ont exposé ses enfants dans des lieux de prostitution, et ils ont vendu ses jeunes filles pour du vin et pour boire.

4. Mais qu'y a-t-il entre vous et moi, Tyr et Sidon, et tout le territoire des Philistins ? Voulez-vous vous venger de moi ? Mais si vous vous vengez de moi, je ferai soudain retomber vos actes sur votre tête.

3. Et super populum meum miserunt sortem : et posuerunt puerum in prostibulo, et puellam vendiderunt pro vino ut biberent.

4. Verum quid mihi et vobis, Tyrus et Sidon, et omnis terminus Palæstinarum? nunquid ultionem vos reddetis mihi? et si ulciscimini vos contra me, cito velociter reddam vicissitudinem vobis super caput vestrum.

paré à Zach. xiv, 4, dans ou près de Jérusalem. Le nom, qui ne se trouve dans tout l'Ancien Testament qu'ici et au verset 12, est formé par Joël, comme « vallée de tuerie » verset 14, d'après le jugement que Dieu y rendra contre les nations. La tradition de l'Eglise, qui ne commence pas, quoi qu'en dise dom Calmet, avec l'auteur de la Description de la Terre-Sainte, connu sous le nom de Bède, mais avec Eusèbe et S. Jérôme, place la vallée de Josaphat dans la vallée du Cédron, à l'est de Jérusalem, ou mieux dans la patrie septentrionale de cette vallée, II Rois, xviii, 18, dans la vallée de Shaveh. Gen. xiv, 17. C'est là que le Seigneur discutera avec les nations et les jugera, parce qu'elles ont attaqué son peuple et son royaume. C'est là, en effet, dans la vallée du Cédron, qu'a commencé la passion de Notre-Seigneur, c'est là que doit avoir lieu son triomphe : « Et vero cum debeat aliquo loco iudicium institui, non videtur, toto orbe, commodior designari posse, quam mediterraneum orbis inhabitari, in quo ipsemet iudex per passionem et mortem suam operatus est salutem totius orbis. Ut ubi ipse ab impiis iudicatus, damnatus, crucifixus est, et summa ignominia affectus, summo vicissim honore ab omnibus excipiat (ut ipsemet Caiphas predixit) et omne genu ipsi dlectatur, cœlestium et infernorum. Ita sanctus Hilarius, et alii Patres, Sanctus Thomas, Albertus, Remigius, Lyranus, Vatablus, Sa, Mariana, Dominicus Sotus, Paludanus, Suarez et alii Doctores ». Tirin. — *I disceptabo cum eis ibi*. Je les appellerai en justice et je les punirai. « *Ibi que disputabit cum eis non potentia majestatis, sed rationis eos veritate convincens, qui partiti sunt populum Dei, et hereditatem illius disperserunt in nationibus, ut servos Dei sibi servire compellerent : et terram illius dividerent, multis eam inter se erroribus separantes, ut alii colerent Jovem, alii Junonem et Minervam, et febrein, et rubiginem,*

et Anubim, et crocodilum, et ibin, noctuas, accipitres et ciconias ». S. Jérôme. — *Super populo meo...* Dieu punira les ennemis de son peuple, parce que, tout en exécutant les ordres de Dieu, ils ont dépassé la mesure et ont outré la punition. Dieu vengera aussi son Eglise de ceux qui l'auront persécutée.

3. — *Super populum meum miserunt sortem*. Les païens l'ont traité comme on traite les esclaves, Nah. iii, 10; Abd. 11. Ils se sont partagé les Juifs captifs, au hasard, sans s'inquiéter des qualités personnelles ou des liens de famille des vaincus. — *Posuerunt puerum in prostibulo*. « Ut virilem cogere mutare naturam ». S. Jérôme; Cfr. Rom. 1, 26 et suiv. Mais l'hébreu a un sens différent : « Ils donnent un enfant pour une courtisane », c'est-à-dire pour le salaire que l'on donne à une courtisane. Le prophète veut montrer le peu de cas que les vainqueurs font des prisonniers. — *Et puellam vendiderunt pro vino ut biberent*. Même pensée. « Les esclaves devenaient de la monnaie avec laquelle on payait ses plaisirs ». Reuss.

4. — Le prophète va nommer quelques-unes des nations qui ont ainsi maltraité son peuple. — *Quid mihi et vobis*. Que me voulez-vous ? Pourquoi tourmentez-vous ainsi la nation que j'ai choisie ? *Tyrus et Sidon*. Sur ces peuples, V. Ezéch. xxvi, 2; xxviii, 20. Ils sont sans doute cités parce que, grands marchands d'esclaves, ils avaient tiré grand profit de la défaite d'Israël. — *Omnis terminus Palæstinarum*. Les LXX ont mal traduit גְּרִיזוֹת par πᾶσα Γαλιλαία ἀλλοθύλων; le prophète parle des cinq principautés des Philistins, qui avoisinaient le royaume de Juda à l'Ouest. — *Nunquid ultionem vos reddetis mihi*. Est-ce que vous voulez vous venger de moi, en vexant mon peuple ? Mais vous n'avez nul prétexte pour cela. Aussi les représailles ne tarderont-elles pas. — *Si ul-*

5. Argentum enim meum et aurum tulistis : et desiderabilia mea, et pulcherrima intulistis in delubra vestra.

6. Et filios Juda, et filios Jerusalem vendidistis filiis Græcorum, ut longe faceretis eos de finibus suis.

7. Ecce ego suscitabo eos de loco in quo vendidistis eos, et convertam retributionem vestram in caput vestrum.

8. Et vendam filios vestros, et filias vestras in manibus filiorum Juda, et venundabunt eos Sabæis genti longinquæ, quia Dominus locutus est.

5. Car vous avez enlevé mon argent et mon or, et vous avez emporté dans vos temples ce que j'avais de plus précieux et de plus cher.

6. Vous avez vendu les fils de Juda et de Jérusalem aux fils des Grecs, pour les éloigner de leur pays.

7. Mais je vais les retirer du lieu où vous les avez vendus, et je ferai retomber vos actes sur votre tête.

8. Je vendrai vos fils et vos filles aux enfants de Juda, et ils les vendront aux Sabéens, ce peuple éloigné ; c'est le Seigneur qui le dit.

ciscimini vos contra me. LXX : ἡ μνηστεικασίτη δμεις ἐπ' ἐμοὶ δόξωας. — *Cito velociter reddam vicissitudinem...* Je puis facilement et promptement vous faire expier vos injustes attaques.

5. — *Argentum enim meum et aurum tulistis.* Les trésors du peuple de Dieu. Peut-être y a-t-il ici allusion à un pillage de Jérusalem, qui est mentionné II Paral. xxi, 16 et suiv. — *Desiderabilia mea.* כִּהְרִיבֵי, Is. LXIV, 10 ; Os. ix, 16. — *Pulcherrima,* הַטִּיבִים, les meilleures choses. — *Intulistis in delubra vestra.* Dans vos temples ou dans vos palais.

6. — *Filios... vendidistis.* V. le verset 4. Le commerce des esclaves était très répandu chez les Phéniciens ; V. Meyers, Phœnizier, T. II, part. III, p. 70 et suiv. — *Filios Græcorum.* בְּנֵי הַיָּוָנִים, les fils de Javan, ou les Grecs, ou les Ioniens de l'Asie-Mineure. Les Phéniciens et les Grecs avaient de grands rapports commerciaux ; Ezéch. xxvii, 13 ; ils faisaient entre eux le commerce d'esclaves ; ibid. Il n'est pas question dans ce passage, quoi qu'en dise Aekermann, des Juifs qui furent vendus esclaves au temps des Machabées, II Macch. viii, II, 34. — *Ut longe faceretis eos de finibus suis,* ce qui leur rendait plus difficiles les moyens de se racheter.

7. — Malgré cela Dieu fera revenir les captifs. — *Convertam retributionem vestram in caput vestrum.* Je vous punirai comme vous le méritez : Cfr. verset 4. Lam. III, 64 ; Jnd. ix, 57 ; Abd. 15.

8. — *Vendam filios vestros... in manibus filiorum Juda.* Dieu livrera les Phéniciens

et les Philistins aux mains des Juifs. — *Venundabunt eos Sabæis, genti longinquæ.* Les Sabéens, שַׁבְאִים, sont un peuple d'Arabie, sur lesquels on peut consulter Strabon, xvi ; Diodore, III, 38, 46 ; Cfr. III Rois, x, 1. Ils sont sans doute nommés ici comme la nation située à l'extrémité orientale la plus éloignée de Tyr et de Sidon, et peut-être aussi parce qu'ils étaient eux-mêmes marchands d'esclaves et commerçants célèbres : leurs flottes parcouraient l'océan Indien. Leur pays s'étendait de la mer Rouge au golfe de Bab-el-Mandeb, et il est encore appelé « Ard-es-Seba ». Leurs richesses et leur luxe étaient énormes. Ezéchiel, xxvii, 22, les signale comme ayant des relations d'affaire avec Tyr. Ils avaient des colonies étrangères éloignées où ils pouvaient transporter leurs esclaves phéniciens. La prophétie se réalisa sans doute lorsque Ozias, II Paral. xxvi, 6, 7, et Ezéchias IV Rois, xviii, 8, battirent les Philistins ; les prisonniers furent probablement alors vendus comme esclaves. Mais elle s'accomplit principalement lorsque Alexandre eut pris Tyr et réduit en esclavage plus de treize mille de ses habitants. Lorsque ce roi et ses successeurs eurent, à diverses reprises, rendu la liberté à beaucoup de Juifs prisonniers de guerre, Josèphe, Antiq. XIII, II, 3, et lorsque plusieurs portions du territoire des Philistins et des Phéniciens furent pendant quelque temps sous la domination juive, lorsque Jonathan assiégea Ascalon et Gaza, I Macch. x, 86 ; xi, 60 ; quand Alexandre Balas, céda Ekron et le district de Juda, Ibid. x, 89 ; quand le roi juif

9. Publiez ceci parmi les nations ; consacrez la guerre, et faites lever les vaillants, qu'ils approchent, et que tous les guerriers s'avancent.

10. Forgez des glaives avec vos charrues, et des lances avec vos hoyaux. Que le plus faible dise : Je suis fort.

11. Débordez, peuples, venez de toutes parts et rassemblez-vous : là le seigneur fera périr tous vos héros.

12. Que les peuples se lèvent et viennent à la vallée de Josaphat : là je siégerai pour juger tous les peuples à la ronde.

13. Mettez la faux, parce que la moisson est mûre. Venez et des-

9. Clamate hoc in gentibus : Sanctificate bellum : suscitate robustos : accedant, ascendant omnes viri bellatores.

10. Concidite aratra vestra in gladios, et ligones vestros in lanceas. Infirmus dicat : Quia fortis ego sum.

11. Erumpite, et venite, omnes gentes, de circuitu, et congregamini : ibi occumbere faciet Dominus robustos tuos.

12. Consurgant, et ascendant gentes in vallem Josaphat : quia ibi sedebo ut judicem omnes gentes in circuitu.

13. Mittite falces, quoniam maturavit messis : venite, et descen-

Apoc. 14, 15.

Alexandré Jannée conquiert Gaza et la détruit. Josèphe, Antiq. XIII, XIII, 3. de bell. Judaic. I, IV, 2 ; quand enfin après la cession de Tyr aux Séleucides, Antiochus le jeune nomma Simon commandant en chef depuis Tyr jusqu'aux frontières d'Égypte, I Macch. XI, 59, on put dire que la prophétie de Joël était pleinement accomplie. — *Quia Dominus locutus est*, parce que la parole du Seigneur s'exécute toujours ; Cfr. Is. I, 20.

9. — *Clamate hoc in gentibus*. Le prophète fait appeler par des héros les peuples ennemis d'Israël. La guerre n'est pas à craindre puisque Dieu doit les détruire, Cfr. Ezech. XXXVIII, 4, 16, 17 ; Zach. XIV, 2, 3. — *Sanctificate bellum*. בלהבה כדש ne signifie pas déclarer la guerre, comme le pense Hitzig, mais la consacrer, c'est-à-dire la préparer par des sacrifices et des rites de consécration religieuse ; Cfr. I Rois, VII, 8, 9 ; Jér. VI, 4. — *Suscitate robustos*. LXX : τὸν πρῶτον, afin qu'ils sortent de leur repos pour le champ de bataille. — *Accedunt, ascendant omnes...* au combat. « *Locus iste dupliciter intelligitur : quidem enim arbitrantur hæc sanctis gentibus predicari, ut prepararentur ad bellum, et pro populo Dei dimicent. Nobis autem opinionem Hebræorum sequentibus videtur esse contrarium. Ideo enim gentes adversarie Israeli parantur ad pugnam et contra Dominum exortitum congregantur, ut occumbere Dominus faciat robustos eorum, et intelligant se Deo adversante superatas » S. Jérôme. C'est ce dernier sentiment qui est le plus généralement adopté.*

10. — *Aratra vestra*, ארתור, les socs de charrue ou les houes. — *Ligones vestros*. בלונותיכם, vos faux. Recommendation contraire à celles qu'on lit dans d'autres prophètes, Is. II, 4 ; Mich. IV, 3. Virgile a dit de même, Géorg. I, 568 :

Et curvæ rigidum falses conflantur in casem.

Cfr. Ovide, Fastes, I, 697 et suiv. — *Infirmus dicat : Quia fortis ego sum*. Celui qui n'est pas capable de combattre doit prendre courage et se moquer de l'audace et de la présomption des ennemis. Suivant d'autres : Les infirmes eux-mêmes ne seront pas exemptés de la nécessité de combattre.

11. — *Erumpite*, לישן, « hâtez-vous » ; LXX : ἄνευροίσεσθε. — *Ibi*, dans la vallée de Josaphat. — *Ibi occumbere faciet...* LXX : ὁ πρῶτος ἕστω μαχητής. On ne voit pas le rapport de cette traduction avec l'hébreu.

12. — *Consurgant...* Répétition de la même pensée. — *Ibi sedebo ut judicem omnes gentes...* Cfr. Ps. IX, 8, 9 ; xcvi, 13 ; xcvi, 9. Ce ne sont pas seulement les nations limitrophes de Juda qui y seront jugées, mais toutes celles qui ont été en rapport avec le royaume de Dieu, c'est-à-dire toutes les nations de la terre sans exception, car toutes auront reçu la prédication évangélique. Mat. XXIV, 14 ; Marc, XIII, 10. Keil.

13. — Le Seigneur s'adresse maintenant à ses serviteurs pour qu'ils accomplissent le jugement porté contre les nations. — *Mittite falces, quoniam maturavit messis*. Le jugement est d'abord représenté sous l'image d'une moisson. Notre-Seigneur se

dite; quia plenum est torcular, exuberant torcularia, quia multiplicata est malitia eorum.

14. Populi, populi, in valle concisionis : quia juxta est dies Domini in valle concisionis.

15. Sol et luna obtenebrati sunt, et stellæ retraxerunt splendorem suum.

Supr. 2, 10, 31.

16. Et Dominus de Sion rugiet, et de Jerusalem dabit vocem suam : et movebuntur cœli, et terra : et Dominus spes populi sui, et fortitudo filiorum Israel.

Jerem. 25, 30; Amos. 1, 2.

sert d'une image semblable. Matt. xiii, 39; Cfr. Is. xviii, 5; Apoc. xiv, 16. גַּזַר, faux, ne se trouve qu'ici et Jérém. I, 16. La moisson est mûre, c'est-à-dire le temps de la destruction des nations est venu. C'est ce que dit le Targum : « Parce que le temps de leur fin est arrivé ». — *Venite et descendite.* De même les latins disent : « Descendere in certamen, in aciem ». — *Quia plenum est torcular.* Nouvelle image; Cfr. Lam. I, 15. Les péchés des nations ont comblé la mesure. Cfr. Gen. xv, 16; Matt. xxiii, 32. Ou bien : Les nations remplissent la vallée du jugement, comme des raisins remplissent le pressoir. — *Exuberant torcularia.* Continuation de la même image; Cfr. II, 24. Les ennemis qui vont être punis sont très nombreux. — *Quia multiplicata est malitia eorum.* Leurs péchés sont aussi grands que possible; Cf. Gen. xviii, 20; Jon. I, 2. « Ut sciremus quæ sit vindemia, plenumque torcular, infulit : multiplicata est malitia eorum, haud dubium quin eos significet, qui contra Dominum congregati sunt. Alii autem consurgere gentes, et convenire in vallum Josaphat, et sedere Dominum ut omnes judicet nationes, ideo asserunt ut parent se et assumant universa arma pugnantium, et in valle Josaphat Domini falcibus demetantur. Venisse enim contra eos tempus judicii et in tantum eorum crevisse mala, ut Dei vinceant patientiam... Judæi istum locum ad Gog et Magog, gentes sevissimas referunt, de quibus supra diximus, arbitrantur ultimo tempore, quando Jerusalem fuerit instaurata, sub mille annorum imperio contra Dei populum esse venturas, et in valle Josaphat... esse ruituras ». S. Jérôme.

14. — *Populi, populi.* Que tous les peu-

cedez, car le pressoir est plein, les cuves regorgent, parce que leur malice est à son comble.

14. Peuples, peuples, dans la vallée du carnage, parce que le jour du Seigneur est proche dans la vallée du carnage.

15. Le soleil et la lune s'obscurcissent, et les étoiles perdent leur lumière.

16. Le Seigneur rugira de Sion, et de Jérusalem sa voix retentira : le ciel et la terre s'ébranleront, et le Seigneur est l'espérance de son peuple, et la force des enfants d'Israël.

ples sans exception obéissent à l'appel divin! La répétition du mot, dit Rosenmüller, indique la grande multitude; Cfr. Gen. xiv, 10; Exod. viii, 18; IV Rois, III, 16. — *In valle concisionis.* La vallée où les peuples ennemis seront détruits. Suivant Meier et Keil, פְּרִי הַיַּרְדֵּן est la destruction; la vallée de Harutz est la vallée du jugement définitif, et ce mot ne sert qu'à indiquer la vallée de Josaphat avec une précision plus grande. LXX : τῆς θήρας. Quelques-uns traduisent : vallée de trituration, ou de la herse, par allusion à l'aire où l'on bat le blé. — *Quia juxta est dies Domini...* Car le jour de la vengeance du Seigneur est voisin; Cfr. I, 15, II, 1-31.

15. — *Sol et luna obtenebrati sunt.* Litt. « Ils s'obscurcissent », ou « ils s'obscurciront ». Cfr. II, 10-31. — *Stellæ retraxerunt.* V. II, 10.

16. — *Dominus de Sion rugiet.* Le Seigneur rugira comme un lion qui se précipite sur sa proie; Cfr. verset v, 14; Am. III, 4. Dieu du haut de Sion, sa résidence terrestre, fera entendre son tonnerre; Cfr. Ps. cxxxI, 13, 14. — *De Jerusalem dabit vocem suam.* Même pensée. C'est du temple de Jérusalem, où Jéhovah habite, que le tonnerre résonnera; Cfr. Ps. xxviii, 3 et suiv.; plus haut, II, 11. — *Movebuntur cœli et terra.* Le ciel et la terre seront ébranlés à ce bruit. Mais faut-il interpréter ces mots comme si un tremblement de terre devait se produire? Cela semble douteux. Cfr. II, 10; Is. xiii, 13; xxiv, 18; Ezéch. xxxviii, 20. Mais quelles belles images pour faire craindre aux pécheurs la justice de Dieu! Cfr. Matt. xxiv, 29; Luc, xxi, 26. — *Dominus spes populi sui.* Mais le peuple de Dieu n'aura rien à craindre. Cfr. Is. IV, 6, xxv,

17. Vous saurez que moi, le Seigneur votre Dieu, j'habite sur Sion, ma montagne sainte : et Jérusalem sera sainte, et les étrangers n'y passeront plus.

18. En ce jour-là, les montagnes distilleront la douceur, le lait coulera des coteaux, et les eaux couleront dans tous les ruisseaux de Juda : une source jaillira de la maison du Seigneur, et elle remplira le torrent des épines.

17. Et scietis quia ego Dominus Deus vester, habitans in Sion monte sancto meo : et erit Jerusalem sancta, et alieni non transibunt per eam amplius.

18. Et erit in die illa, stillabunt montes dulcedinem, et colles fluent lacte : et per omnes rivos Juda ibunt aquæ : et fons de domo Domini egredietur, et irrigabit torrentem spinarum.

Amos, 9, 13.

4, ou même dans sa peur il espérera encore. — *Fortitudo filiorum Israel*. Cfr. Soph. III, 14; Habac. III, 18. « Cumque tam severus in eos fuerit qui puniendi sunt, erit clemens erga populum suum, et dabit eis fortitudinem qui appellantur filii Israël, mens scilicet cernens Deum... Tumescent et ei qui punientur, et illi qui assumuntur in gloriam, quod Dominus habitet in specula sua Sion, et in Christo monte sancto suo, sive in eo qui se dignum Dei habitaculo preparavit ». S. Jérôme.

17. — *Scietis quia ego Dominus Deus vester*. La destruction des ennemis de Dieu, la protection donnée à Israël prouveront au peuple que Jéhovah est bien le vrai Dieu; Cfr. II, 17; Ezéch. xxxvi, 11, xxxvii, 6, 13, 14. — *Habitans in Sion*, au milieu du peuple qu'il protège; Cfr. verset 16, 21; Is. VIII, 18; Soph. III, 17. L'apôtre, Hebr. XII, 22, parle aussi de la Sion céleste. — *Monte sancto meo*: Cfr. Ps. II, 6; Is. xxix, 2. — *Erit Jerusalem sancta*. Jérusalem n'aura plus d'ennemis, car ceux-ci auront été détruits dans le jugement. A cause de sa sainteté, elle sera chère à Dieu plus que jamais. — *Aieni non transibunt per eam amplius*. Ces promesses se lisent aussi Is. xxxv, 8; Jérém. xxx, 8; Zach. xiv, 21. L'Apocalypse les répète, XXI, 27, et proclame que ceux seulement qui sont écrits dans le livre de vie de l'Agneau y entreront. Cela prouve que Sion ou Jérusalem n'est pas la capitale de l'ancienne Palestine, mais la cité sanctifiée et glorifiée du Dieu vivant, dans laquelle le Seigneur sera éternellement uni à l'Eglise qu'il a rachetée et glorifiée. Nous ne pouvons, dit Keil, penser à la Jérusalem terrestre ou au mont Sion, non seulement parce que la réunion de toutes les nations païennes dans la vallée de Josaphat, c'est-à-dire dans une partie de la vallée du Cédron, est une pure impossibilité, mais encore à cause de la description qui suit de la glorification de Juda.

18. — *Et erit in die illa*, après la destruction des ennemis et la restauration de Jérusalem; Cfr. verset 17. — *Stillabunt montes dulcedinem*. מַיִם דְּסוּסִים est le vin doux : il faut donc traduire : « le vin doux ruissellera des montagnes »; Cfr. Amos, IX, 13; Is. xxx, 23. Cet âge d'or rappelle celui qu'a décrit Ovide, Métam. I, 411, 412 :

Flumina jam lactis, jam flumina nectaris ibant
Flavaque de viri fi stillabant ilice mella.

Mais cette prospérité ne doit pas s'entendre au sens littéral; les millénaires, suivis par Volk, pourraient seuls y voir une peinture de l'état de la Palestine durant l'époque millénaire. Il est évident, dit Keil, d'après la comparaison de ce verset avec les passages parallèles, Zach. XIV, 6 et suiv., Ezéch. XLVII, 1-12, que cet endroit n'enseigne pas la glorification terrestre de la Palestine et la désolation de l'Egypte et de l'Idumée. On en peut conclure seulement que Juda et Jérusalem sont les types du royaume de Dieu, c'est-à-dire de l'Eglise, tandis que l'Egypte et Edom sont les types des puissances païennes ennemies de Dieu; en d'autres termes cette description ne doit pas s'entendre au sens littéral, mais au sens spirituel. — *Colles fluent lacte*. L'abondance des troupeaux sera si grande que des ruisseaux de lait sembleront couler des montagnes. — *Per omnes rivos Juda ibunt aquæ*. Cfr. Is. xxx, 25, XLIV, 3, 4. — *Fons de domo Domini egredietur*. Cfr. Ezéch. XLVII, 1; Zach. xiv, 8. L'existence d'un large courant d'eau sous le temple est hors de toute contestation, dit le Dr Pusey. Tacite, Hist., V, 12, parle d'une source toujours vive qui était sous le temple. Aristée dit la même chose. Cette source était sans doute augmentée par des eaux amenées de loin et nécessaires pour le service du culte. On pourrait multiplier les citations; mais c'est assez inutile. — *Irrigabit torrentem spinarum*. « Id est illos qui in presenti vita ad

19. *Ægyptus in desolationem erit, et Idumæa in desertum perditionis : pro eo quod inique egerint in filios Juda, et effuderint sanguinem innocentem in terra sua.*

20. *Et Judæa in æternum habitabitur, et Jerusalem in generationem et generationem.*

21. *Et mundabo sanguinem eorum, quem non mundaveram : et Dominus commorabitur in Sion.*

19. L'Égypte sera dans la désolation, et l'Idumée sera un désert affreux, parce qu'ils ont agi injustement envers les enfants de Juda, et qu'ils ont répandu dans leur pays le sang innocent.

20. Mais la Judée sera habitée éternellement, ainsi que Jérusalem de génération en génération.

21. Je purifierai alors leur sang que je n'avais pas purifié et le Seigneur habitera dans Sion.

modum spinarum fuerunt arefacti per carentiam delectabilium et hoc propter Christum ». Nicol. de Lyre. Hébr. : « Elle arrosera la vallée de Shittim », ou « la vallée des ronces » ou « des acacias ». LXX : τὸν χειμῶντος των στροίνων. Même la vallée stérile des acacias, arrosée par ce ruisseau, deviendra une terre fertile. La vallée de Shittim est une vallée stérile, à l'est du Jourdain, auprès de la mer Morte. C'est là que les Israélites campèrent pour la dernière fois, avant d'entrer en Chanaan, Nomb. xxv, 1; Jos. iii, 2. Les acacias croissent en effet dans un sol sec. Nous voyons dans ces mots une allusion à la nouvelle Jérusalem; Cfr. Apoc. xxii, 2, et nous repoussons la traduction et l'explication des rationalistes, en particulier de M. Reuss, d'après lesquels c'est du torrent de Cédron qu'il est question ici.

19. — *Ægyptus... Idumæa.* Les ennemis d'Israël et de Dieu sont figurés sous les noms de ces deux nations. Dans les anciens temps l'Égypte essaya de détruire Israël, Exod. i, 16; dans une période plus récente, Edom s'est toujours signalé par sa haine contre le peuple de Dieu; Cfr. Amos, i, 11; Abd. 10; Is. xxxiv; Lxiii; Jérém. xlix, 9 et suiv.; Ezéch. xxxv. — *In desertum perditionis*, un désert sans végétation aucune. — *In terra sua*, dans le pays de Juda qu'ils ont envahi en armes. Selon d'autres, dans leur propre pays, où ils ont massacré les juifs qui s'y étaient réfugiés.

20. — *Judæa in æternum habitabitur.* Image et figure de la perpétuité de l'Église. — *In generationem et generationem.* Cfr. Is. Lviii, 12, Lx, 15. De semblables promesses se lisent, plus haut, ii, 26, 27; Is. Lx, 21; Jérém. xxxi, 40; Ezéch. xxxvii; 25; xliii, 7, 9

21. — *Mundabo sanguinem eorum quem non mundaveram.* Je vengerais le sang versé qui n'a pas encore été vengé. LXX : ἐκζητήσω... καὶ οὐ μὴ ἀθώωσω. Dieu vengera les injures faites à ses saints; Cfr. Apoc. vi, 10. S. Jérôme donne un autre sens : « Mundabit Dominus sanguinem omnium peccatorum, quem prius non mundaverat, ut mundet in Evangelio quos in Lege peccantes immundos reliquerat ». — *Et Dominus commorabitur in Sion*, V. verset 17. Le Sion céleste où Jésus-Christ régnera avec les élus durant toute l'éternité.

« Equis erit dies, quo peccatorum meorum sordibus ablatis, revelata facie gloriam Domini speculabor, et videbo sanctificatorem Spiritum et auctorem honorum, per cujus sanctificationem mundamur, ut similes ei simus, et videamus eum sicuti es. Beati qui habitant in domo tua Domine, in sæcula sæculorum laudabunt te. Quam beata patria, in qua patrem invenimus Deum, matrem beatissimam semper virginem Mariam, que nos, ut carissimos filios jucundissimis amplexibus venientes excipiet, fratres, et Prophetas, Apostolos, Martyres, Confessores, Virgines? Benedicite Dominum omnes electi ejus, agite dies lætitiæ, et confitemini illi. Anima mea benedic Dominum, quoniam liberavit Jerusalem civitatem suam a cunctis tribulationibus Dominus Deus noster. Porte Jerusalem ex sapphiro, et ex smaragdo edificabuntur, et ex lapide pretioso omnis circuitus murorum ejus. Ex lapide candido, et mundo omnes platee ejus sternetur, et per vias ejus halleluia cantabitur. Benedictus Dominus qui exaltavit eam, ut sit regnum ejus in sæcula sæculorum super eam. Amen ». Ribera.